# MADAGASCAR REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2018

### **Sommaire**

POLI	TIQUE	1
<b>&gt;</b>	Préparation de la présidentielle	1
<b>&gt;</b>	Contestations du processus électoral et de candidatures	6
<b>&gt;</b>	La démission de Hery Rajaonarimampianina et l'intérim assuré par de Riko Rakotovao	8
<b>&gt;</b>	La pré-campagne électorale	8
<b>&gt;</b>	Relations internationales	9
DRO	ITS HUMAINS - GOUVERNANCE	10
•	Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements	11
<b>&gt;</b>	Justice, gouvernance	13
<b>&gt;</b>	Education	15
<b>&gt;</b>	Santé, gestion de la nouvelle saison pesteuse	15
<b>&gt;</b>	Droits des femmes	16
<b>&gt;</b>	Médias	16
ÉCOI	NOMIE - SOCIAL	17
<b>&gt;</b>	Ressources naturelles, trafics, environnement, questions foncières	17
•	Coopération, bailleurs de fonds	20
	Economio	22

# **POLITIQUE**

# ► Préparation de la présidentielle

01/09 - La Commission de l'UA décide de dépêcher à Madagascar son Haut représentant, Ramtane Lamamra, afin « d'évaluer la situation et d'appuyer le processus [électoral] en cours ». La demande aurait été faite à l'initiative de Riko Rakotovao, président du Sénat et futur chef de l'Etat par intérim. La communauté internationale semble préoccupée par le climat pré-électoral. L'UA a réitéré son « appel à l'ensemble de la classe politique malgache pour qu'elle fasse preuve d'esprit de responsabilité ». Une déclaration similaire a été publiée par la SADC. Les représentations diplomatiques redouteraient que la tension actuelle entraine un report du scrutin. Des candidats dont le dossier n'a pas été validé tentent de faire annuler la décision de la HCC, d'autres, dont la candidature a été validée, sont tentés par un mot d'ordre de boycott de l'élection. Des observateurs craignent que la CENI soit impuissante à maîtriser le processus et à limiter les dérives de la précampagne. Ramtane Lamamra avait déjà conduit une mission à Madagascar lors de la crise politique des mois d'avril et mai, qui avait débouché sur la désignation d'un premier ministre « de consensus » et la formation d'un nouveau gouvernement.

**01/09 - La «** *Charte de bonne conduite et d'intégrité* » pour les candidats est en gestation au sein du **CFM.** Son président, Alphonse Maka, explique que ce document a pour objectif de « *garder la stabilité dans le pays* » et d'« *éviter que les élections soient, pour la énième fois, une source de crises et de troubles* ». Le CFM se rendra auprès des 36 candidats pour présenter son projet et recueillir leurs observations. La signature devrait intervenir avant le 8 octobre, date de début de la campagne officielle. *Midi* rappelle qu'un projet similaire avait été initié par la CENI il y a deux ans mais qu'il n'avait pas reçu l'aval de la classe politique. Joint par *RFI*, Alphonse Maka a expliqué qu'il s'agit d'une « *initiative morale capitale* », dans une démarche commune de recherche d'apaisement. « *Le candidat s'engage à respecter les lois en vigueur, à saisir les juridictions compétentes, en cas de fraudes ou de contentieux, au lieu de descendre dans la rue et de recruter des gros bras », explique-t-il, avant d'ajouter que cela paraît normal mais « <i>si l'on regarde l'histoire de Madagascar, dans le passé, il y a eu des contestataires qui sont descendus dans la rue au lieu de saisir les juridictions compétentes* 

», a-t-il encore souligné. Si la charte a pour but de prévenir ce genre d'agissements, elle ne possède pas de caractère obligatoire. Cependant, pour Ketakandriana Rafitoson, secrétaire exécutif de Transparency International, la valeur morale de la charte a son importance. « Cette moralité a du poids dans la culture malgache et ça, il ne faut pas le négliger. La sanction morale devrait en toute logique, on l'espère du moins, venir du vote des électeurs », estime-t-il. Le CFM s'engage à communiquer sur la liste des signataires et sur le comportement réel de ces derniers. « Difficile cependant de savoir si une telle initiative peut redonner confiance à une population désabusée », conclut cependant RFI.

Un « Comité paritaire pour la Charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats pour une élection présidentielle apaisé » a été constitué. Il est composé de représentants du CFM, de la CENI, de la CNIDH, du HCDDED (Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit), du CSI (Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité), du Bianco et du Samifin (Service des Renseignements Financiers), de l'ONG Tolotsoa, de Transparency International Initiative Madagascar, de Justice et Paix et du mouvement Rohy. Les journalistes et la société civile qui sont, de par leur statut des observateurs électoraux, recevront la version finale de cette charte.

20/09 - La « Charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats pour une élection présidentielle apaisée » vulgarisée par le mouvement Rohy, qui l'a mise en ligne¹. Elle comporte 30 points et régit le comportement des candidats avant, pendant et après les élections. Parmi les 30 points figurent quelques articles qui pourraient susciter des mécontentements, comme l'article 21 stipulant l'interdiction faite aux candidats de publier des résultats partiels et non officiels sur n'importe quel support que ce soit. Il y est également indiqué que les candidats ne doivent pas acheter des voix ou encore distribuer de l'argent et des biens, durant la période de campagne électorale.

25/09 - Seuls 27 représentants des candidats sur 36 ont participé à la réunion de présentation du draft de la Charte. Parmi les absents, le représentant d'Andry Rajoelina. Un seul candidat est venu en personne. Des enrichissements ont encore pu être apportés avant bouclage définitif. La cérémonie de signature est fixée au 3 octobre. Une campagne de vulgarisation suivra, accompagnée de la liste des candidats qui auront ou non signée les engagements. « Nous comptons ensuite sur la pression citoyenne », indique la responsable du projet, Faraniaina Ramarosaon.

01/09 - Financement des campagnes électorales des candidats : « Guerre de moyens occultes », titre Tribune. L'étude comparative des pratiques dans l'espace francophone, confiée par l'UE avec l'assentiment de Madagascar au consultant Manuel Wally, PhD, LLB en décembre 2016, qui vient d'être rendue publique, éclaire sur les sources et l'ampleur des financements des candidats. « C'est finalement une guerre de moyens et non une campagne de persuasion par les idées », déplore le site. Il est notamment écrit : « Le financement politique en Afrique francophone demeure de provenance privé et souvent occulte, ouvrant ainsi la porte aux dons provenant de l'étranger et/ou de fonds illicites ». Les propos tenus par des observateurs politiques malgaches ne sont donc pas des accusations gratuites lorsqu'ils évoquent des fonds de propagande occultes (argent du bois de rose, du trafic d'or et de pierres précieuses) et contraignants car assortis de contreparties (marché public, permis d'exploitation de gisements miniers, ...). Le Samifin en est conscient, tout autant que l'Etat malgache, les partenaires techniques et financiers et les bailleurs traditionnels. La mise en place d'une commission de contrôle de l'argent des propagandes électorales et l'obligation faite aux candidats et partis d'ouvrir un compte bancaire l'atteste. Et cela depuis les élections présidentielles et législatives de 2013 mais rares seraient les partis et candidats qui auraient observé ces obligations. Le processus de contrôle et de rapport attendu a tourné court. C'est seulement en 2018, grâce à cette étude comparative, que l'on se rend compte des sommes colossales distribuées par le vainqueur des présidentielles de 2013 : 43 millions de dollars, soit 21,5 dollars par voix obtenue. On peut en déduire que des centaines de millions de dollars circulent dans le pays à l'occasion de la prochaine élection. Transparency International, l'UE et Friedrich Ebert (FES) évoquent des financements occultes. Sollicités par l'AFP, les entourages des principaux candidats se sont refusés à évoquer leurs budgets électoraux. « C'est une vérité que l'élection se remporte à coup d'argent et je le regrette », a reconnu auprès de l'AFP le conseiller politique des trois derniers présidents, Norbert Lala Ratsirahonana, qui vient de rallier le candidat Andry Rajoelina. « C'est comme ça, il faudra s'y faire », a-t-il soupiré.

01/09 - Après vérification de la liste par la CENI, le nombre définitif d'électeurs est de 9 903 599. Le vice-président de la CENI a souligné que 250 000 doublons ont été retirés, ainsi que 4 000 autres indument inscrits. Le nombre d'électeurs ne connaîtra plus de modification avant le 1er décembre, date d'ouverture annuelle de la prochaîne actualisation.

Nombreux seraient encore les électeurs qui se plaignent de ne pas figurer sur la liste électorale. La sincérité de celle-ci pourrait donc constituer une source de contestation des résultats par les candidats battus, redoute *Midi*. L'erreur commise par la CENI aurait été de confier aux chefs Fokontany l'enregistrement des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.csi.gov.mg/charte-de-bonne-conduite-et-dintegrite-des-candidats-pour-une-election-presidentielle-apaisee/

nouveaux électeurs alors qu'ils sont placés sous l'autorité des chefs de district nommés par le pouvoir. Certains d'entre eux auraient refusé d'enregistrer des citoyens considérés comme opposants.

13/09 - 10 289 électeurs ont été ajoutés sur le registre électoral, portant le nombre à 9.913.599. Il s'agissait pour la CENI de prendre en compte les « électeurs omis » qui ont effectivement accompli la procédure d'inscription. Suite à des réclamations déposées, la CENI avait obtenu l'accord des tribunaux de première instance. A ce nombre d'omis (23 159) ont été retranchés 12 870 doublons. Ces rectifications, intervenues après la clôture définitive de la liste, ont provoqué de nombreuses réactions. Les listes électorales seront remises aux Fokontany afin de permettre aux électeurs de vérifier la présence de leur nom, mais sans possibilité de correction ou de mise à jour.

**04/09 - La Corée du Sud octroie 100 000 dollars au Basket Fund Sacem** (Soutien au cycle électoral) dirigé par le Pnud. D'après le président de la CENI, Hery Rakotomanana, il ne manque plus qu'un million de dollars à trouver pour atteindre l'objectif fixé pour la collecte de fonds. L'État malgache aurait quasiment rempli ses engagements. Le projet Sacem financé par la communauté internationale s'étale jusqu'en 2019. Il est appelé à supporter le financement de toutes les élections qui se dérouleront durant cette période : la présidentielle et les élections législatives qui devront avoir lieu normalement dans le cours du premier semestre 2019

18/09 - Le Japon a annoncé son soutien au projet Sacem en versant 400 000 dollars. L'Allemagne pour sa part a déjà remis 500 000 euros. L'ambassadeur a souligné que « l'UE a augmenté sa contribution initiale d'1,7 million de dollars à 3 millions. En même temps, 3,8 millions ont été débloqués pour une mission d'observation électorale ». Le président de la CENI a souligné que le budget nécessaire aux élections n'est toujours pas tout à fait réuni.

**26/09 - La Grande Bretagne a officialisé sa contribution au projet Sacem** pour un montant de 150 000 dollars. Le président de la CENI réitère que moins d'un million de dollars restent à trouver.

**04/09 - Le HCDDED ouvert aux réclamations durant la pré-campagne**. Le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit souligne qu'il est « *le dernier rempart pour la protection de la démocratie et 'en cette période de précampagne* » et que « ses portes sont grandes ouvertes pour toutes les réclamations concernant la non-protection de l'Etat de droit ».

07/09 - Vague de nomination avant le départ de Hery Rajaonarimampianina. Le dernier conseil des ministres que le chef de l'Etat a dirigé avant sa démission suite à sa candidature à sa propre succession a été marqué par la nomination de deux de ses anciens ministres au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Russie et en Chine, respectivement, Ying Vah Zafilahy, ancien ministre des mines et du pétrole et Eric Razafimandimby, ancien ministre des travaux publics. Pour *Tribune*, si la nomination de Ying Vah Zafilahy peut s'expliquer par l'intérêt de la Russie pour les ressources minières et pétrolières de la Grande île - d'autant plus que la Russie figurerait parmi les pays soutenant la candidature du président malgache à la présidentielle - celle d'Eric Razafimandimby s'expliquerait par ses relations étroites avec les Chinois qui exploitent les ressources minières du pays. Il est en effet considéré comme l'intermédiaire privilégié entre les exploitants asiatiques et le gouvernement. Des nominations jugées inopportunes et précipitées par *Midi* puisque le chef de l'Etat n'avait procédé à aucune nomination d'ambassadeur durant son mandat (hormis la toute récente nomination d'un ambassadeur au Royaume-Uni). Le quotidien note également que la « *dame de compagnie* » de Voahangy Rajaonarimampianina, Rakotoarisoa Bakonirainy, a été nommée sénatrice pour remplacer un membre de la Chambre haute décédé et dont le poste était demeuré vacant.

En outre, des promotions ont été décidées in extremis en faveur de 65 officiers élevés aux différents grades de généraux. Plusieurs centaines d'autres officiers ont bénéficié d'un avancement au titre de l'année. Un clin d'œil à n'en pas douter à l'endroit des officiers supérieurs à l'approche d'échéances électorales à risques, estime le quotidien, qui rappelle que les dirigeants malgaches ont toujours politisé les forces armées pour pouvoir se maintenir au pouvoir. L'effectif de généraux est depuis des lustres jugé excessif pour encadrer une armée de quelques dizaines de milliers d'hommes, alors que le pays ne connait pas de conflit armé. Le ministre de la défense, conscient des risques que pourraient présenter cette pyramide inversée, a lancé l'idée d'affecter un général dans chaque district pour que ces hauts gradés soient directement associés à la lutte contre l'insécurité.

**07/09 - L'Eglise catholique prône la neutralité**. Le cardinal Tsarahazana a rappelé que « *l'Eglise ne soutient et ne propose aucun candidat* ». Il demande aux candidats de ne pas instrumentaliser leurs relations et rencontres avec la hiérarchie et les fidèles, comme plusieurs d'entre eux semblent s'y employer. Il encourage cependant les croyants à bien réfléchir à leur choix. Le candidat retenu, dit-il, doit avoir le souci de l'intérêt supérieur de la nation et faire preuve de droiture. Les fidèles ne doivent pas se laisser abuser par des candidats qui distribuent des tee-shirts ou autres cadeaux, voire de l'argent. La neutralité des lieux de culte doit être préservée et les candidats n'auront pas la possibilité de s'exprimer au cours des cérémonies.

- 11/09 « Les forces armées défendront le verdict des urnes », déclare le ministre de la défense, le général Béni Xavier Rasolofonirina. La Grande muette, dit-il, fera en sorte que l'apaisement soit effectif avant, pendant et après les élections. Béni Xavier Rasolofonirina a également soutenu que, comme l'ensemble de l'administration publique, les forces de l'ordre s'en tiennent au calendrier électoral décidé par le gouvernement. En réponse aux affirmations de Didier Ratsiraka selon lesquelles des armes seraient récemment entrées clandestinement dans le pays, le ministre demande à l'ancien chef de l'État d'avoir un comportement responsable et citoyen en dénonçant les auteurs de ce trafic.
- 12/09 La CENI a mis en garde les candidats qui n'ont pas encore envoyé le nom de leur trésorier de compte de campagne. Ils sont en passe d'enfreindre la loi et donc susceptibles d'être sanctionnés. Seule une dizaine des 36 candidats auraient fait connaître le nom de leur trésorier.
- 14/09 La plateforme de la société civile Rohy annonce le lancement d'un Observatoire indépendant des élections et le déploiement de 6 050 observateurs nationaux. « Indirectement la présence d'observateurs au sein d'un bureau de vote est déjà une balise, explique Benjamin Andriantsimarofy, responsable juridique. Il y a en quelque sorte un surveillant qui rapportera toutes les irrégularités qui seront divulguées ensuite ou qui feront l'objet de poursuites au niveau des instances compétentes : la CENI, le Bianco et la HCC qui sont chargés de juger tout ce qui n'est pas conforme à la loi. » Si la présence d'observateurs internationaux est déjà actée, des citoyens qui connaissent le terrain sont indispensables, poursuit-il. Ces observateurs locaux seront déployés dans 520 communes au plus tard le 7 octobre, veille du début de la campagne officielle. La plateforme souligne qu'elle va suivre de près l'effectivité et la réalisation des promesses des candidats qui auront été formulées lors de la précampagne et de la campagne, tout comme le projet de société véhiculé. L'initiative entre dans le cadre du projet Fandio financé par l'UE, dont la paternité revient à l'association Safidy, membre de Rohy.
- 11/09 Un audit international des listes électorales est annoncé sous l'égide de l'OIF et de la SADC, avec l'appui de la fondation politique allemande Friedrich-Ebert. Mais à quoi peut bien servir un audit si la liste électorale est désormais figée jusqu'à la prochaine actualisation, au mois de décembre, fait-on remarquer.
- 14/09 La couronne de la Reine Ranavalona lère retrouvée à Paris ? Une rumeur insistante qui est loin d'être anodine à l'approche des élections, estime *Tribune*. Sept ans après sa disparition et de vaines recherches menées par les autorités, l'information circule sur les réseaux sociaux. La ministre de la culture, Eléonore Johasy, a pris l'annonce au sérieux. Une dizaine de personnes ont été inculpées dans cette affaire mais elles auraient toutes été remises en liberté. *Tribune* écrit : « *Beaucoup estiment que la politique y est pour quelque chose dans la disparition de cette couronne royale, comme ce fût le cas lors de l'incendie du palais de la Reine, à Manjakamiadana, le 6 novembre 1995. Aucune théorie ou encore le moindre fait réel ne peut pour l'instant le confirmer. Néanmoins, ce nouvel rebondissement de l'affaire à moins de deux mois du premier tour de la présidentielle dans laquelle les protagonistes de la Transition sont candidats, laisse perplexe plus d'un. »*
- 18/09 Campagne électorale : sondages d'opinion interdits par la loi organique. Pour *Midi*, « cette disposition légale met un frein à toute velléité d'influencer injustement le choix des électeurs » mais le quotidien relève que rien ne s'oppose à de telles publications, à la fiabilité douteuse, sur les réseaux sociaux. Des candidats recourent également à des panneaux d'affichage géants dans certains quartiers de la capitale. Une pratique qui n'est pas interdite, admet la CENI, qui reconnait un vide juridique. *Midi* dénonce enfin la non-diffusion de la loi organique amendée à la demande de la HCC, promulguée sans nouvelle délibération par le Parlement.
- 26/09 La CENI craint des risques des litiges électoraux suite à la publication des résultats de sondages d'opinion. La première opération du genre à Madagascar est annoncée par la FES (Friedrich Ebert Stiftung), en collaboration avec la revue *Politikà*. La présentation doit être suivie de débats auxquels participeront des experts. La réalisation du sondage a été confiée à une agence spécialisée. Le président de la CENI, Hery Rakotomanana, affirme que l'exercice est délicat à Madagascar pour des raisons culturelles et en raison de la structure et du niveau de vie de la population. En tout état de cause, la loi électorale interdit les sondages à partir du 7 octobre, date d'ouverture de la campagne officielle.
- **27/09 Le gouvernement a interdit la parution du sondage de la fondation allemande Friedrich Ebert.** Ses initiateurs ont été dans l'obligation d'annuler la conférence-débat à la dernière minute en raison d'impératifs liés à la « *sauvegarde de l'ordre public, de la dignité nationale et de la sécurité d'Etat* », indique le communiqué officiel. La demande d'annulation a été adressée à l'ambassade d'Allemagne par le ministère des affaires étrangères. Comme corollaire, la revue bimestrielle d'information et d'analyse *Politikà* s'est vue

amputée des 16 pages qui devaient relater les résultats de ce sondage. Ses initiateurs ont déploré une telle décision, arguant du fait que ce genre d'opération est « une démarche courante et acceptée dans toutes les démocraties du monde, quoique inédite dans l'histoire des élections à Madagascar ». Pour obéir à l'injonction des autorités, les journalistes ont donc eux-mêmes déchiré les pages de leur publication reproduisant les résultats de l'enquête avant sa mise en vente. « C'est le résultat de deux mois de travail et d'investissement qu'on a arraché d'un seul coup », a déploré le rédacteur en chef du journal. La FES a simplement précisé que ce sondage aurait pu éclairer l'opinion sur l'importance que l'on donnait à la notion de « grands » et de « petits » candidats. Dans cette optique, cela aurait pu changer la perception des électeurs à qui on a présenté des « pseudos favoris », jugés sur leur capacité à rassembler des foules et à organiser des shows électoraux. La décision a provoqué de vives réactions sur les réseaux sociaux.

Le candidat Paul Rabary est le seul à avoir réagi à l'interdiction de publication du sondage, en regrettant la décision. « Dans une démocratie qui se respecte, le sondage d'opinion est un outil essentiel », déclare-t-il notamment, ajoutant : « Les candidats sérieux à la magistrature suprême ne devraient pas avoir peur de la vérité, que cela leur soit avantageuse ou non. » « Oyez, oyez, bonnes gens et chers concitoyens : nos dirigeants ont décidé que la photographie de nos intentions électorales devait être traitée de la même manière que la pornographie. », écrit Tribune². Pour Madagate, « La démocratie a plongé dans les ténèbres de l'obscurantisme de la pensée unique ».

21/09 - Une formation est proposée aux assesseurs. La session de 2 jours est réalisée par l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA) et par la CENI; elle et financée par l'USAID. Une sensibilisation nécessaire, selon Jessica Andreas, représentante de l'EISA mais s'ils peuvent dissuader de la fraude, les assesseurs coûtent cher et rien dans la loi électorale n'oblige les partis à en mandater bien que ceux-ci soient souvent garants de la transparence du scrutin.

21/09 - Projet d'appui à la prévention et la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections à Madagascar (PEV Madagascar). Financé par l'UE et mis en œuvre par le Centre Européen d'Appui électoral (ECES), une étude sur les risques potentiels, les « points chauds » et un état des lieux des initiatives pour la prévention de conflits et la consolidation de la paix a été réalisée par l'universitaire Juvence Ramasy. L'objectif est de proposer des recommandations à tous les acteurs en vue de la promotion d'un climat électoral apaisé.

23/09 - La conclusion de l'audit mené par l'OIF évoque un fichier électoral « fiable malgré quelques anomalies ». Un rapport présenté, entre autres, devant les représentants des 36 candidats. Cet audit avait notamment été demandé par la CENI, car acteurs politiques, candidats, société civile ou simples citoyens avaient été nombreux à critiquer et à mettre en doute la fiabilité de la liste électorale ces dernières semaines. « Ces critiques doivent être dissipées, affirme le général Siaka Sangaré, chef de la mission d'audit. Il y a eu beaucoup d'efforts. J'étais là en 2009, je sais dans quel état se trouvait le fichier électoral. Aujourd'hui je peux vraiment dire à l'ensemble de la classe politique, et surtout aux représentants des candidats qui ont participé aux opérations d'audit de ces fichiers que c'est un fichier qui garantit l'égalité des chances pour tous les candidats et sur la base duquel on peut bel et bien tenir des élections crédibles en 2018. » Dans son rapport l'OIF note quelques anomalies, notamment la présence encore de 12 000 doublons (plus de 271 000 avaient été identifiés en février). Une erreur qui sera rectifiée, assure le président de la CENI, Hery Rakotomanana. Dans ses conclusions, le général Siaka Sangare a avancé que « le cadre légal est conforme aux normes légales internationales, inspirées des instruments internationaux tels que la DUDH, le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques (...) ». Mais Midi observe qu'aucune disposition n'a été prise dans la loi électorale pour faciliter le vote des personnes en situation de handicap alors que les organisations de la société civile avaient alerté les pouvoirs publics sur leur situation.

26/09 - Une mission d'observation électorale de l'UE sera conduite par un membre du Parlement européen, Christian Preda. L'équipe d'encadrement est composée de 10 personnes qui sont arrivés le 21 septembre. 40 observateurs de longue durée seront déployés le 6 octobre pour observer le processus électoral dans les différentes régions.

29/09 - Le SeFaFi a tenu une conférence de presse pour faire le point sur les affaires nationales. Selon L'Observatoire de la vie publique, l'élection d'un président ne suffit pas à garantir la bonne marche des affaires étatiques. « Les législatives et les communales constituent même les échéances électorales les plus importantes : elles permettent d'élire les représentants de la population chargés d'élaborer et de voter les lois de la République (législatives), ainsi que les responsables qui fourniront aux citoyens des services administratifs de proximité (communales). Devraient aussi enfin suivre les élections régionales et provinciales. Il est donc crucial de se pencher dès maintenant sur l'organisation de ces scrutins dont les échéances s'approchent

\_

https://www.madagascar-tribune.com/Sexe-mensonges-et-mode-panique,24278.html
Cf. Blog Justmad – Communiqué du SeFaFi - <a href="https://p6.storage.canalblog.com/68/51/448497/121463972.pdf">https://p6.storage.canalblog.com/68/51/448497/121463972.pdf</a>

à grands pas ». Les parlementaires devraient également donner la priorité à leur tâche de législateurs, même pendant la campagne électorale - y compris le président de l'Assemblée nationale. Car celui-ci, même s'il semble être la seule personnalité que les textes n'obligent pas à démissionner en se portant candidat, aurait dû le faire par souci d'éthique et de parallélisme des formes, poursuit le SeFaFi qui émet aussi ses craintes en soulignant qu'avec 36 candidats en lice, des dérives sont à redouter si le scrutin n'est pas bien encadré. Chaque électeur devrait avoir accès à leurs programmes respectifs dès l'ouverture de la campagne, afin de pouvoir se forger une opinion et affiner son choix sur des bases rationnelles, loin des coups d'éclats et des spectacles divers. L'Observatoire appelle les citoyens à un vote responsable : « osons sanctionner par le vote, ne laissons pas les autres bourrer les urnes en votant à notre place », lance-t-il.

# Contestations du processus électoral et de candidatures

**01/09 -** Le décret de convocation des électeurs contesté par Tabera Randriamanantsoa et Guy Maxime Ralahiseheno. Une demande d'annulation a été déposée auprès du Conseil d'Etat. Ils dénoncent des irrégularités dans les procédures d'adoption du décret. *L'Express* juge incompréhensible la démarche du candidat Tabera Randriamanantsoa mais rappelle que celui-ci avait milité il y a quelques semaines pour un report de l'élection afin de privilégier une phase préalable dite de « *refondation nationale* ».

**01/09 -** Des partisans du candidat Solo Norbert Randriamorasata sont venus contester la candidature d'Andry Rajoelina devant la HCC. « Le pouvoir n'est pas fait pour les putschistes », pouvait-on lire sur leurs pancartes. Cette manifestation silencieuse qui s'est tenue durant 3 jours fait suite au refus de la requête déposée par le candidat afin de disqualifier l'ancien chef de la Transition. « Nous ne faisons que réclamer le respect des dispositions internationales ratifiées par Madagascar. Celles-ci interdisent aux putschistes de se présenter aux élections », expliquent-ils. Les forces de l'ordre sont intervenues pour arrêter les quelques manifestants et confisquer leurs pancartes. La Dépêche rappelle que des politiciens, des leaders syndicaux et des organisations de la société civile ont déjà alerté les magistrats de la HCC sur cette entorse aux principes qui prévalent au niveau international. Le quotidien rappelle en outre que l'Alliance Voahary Gasy et Transparency International ont mis en cause Andry Rajoelina et la Transition dans les trafics de bois de rose.

**04/09 - Didier Ratsiraka mobilise les autres candidats dans l'objectif de réclamer le report du scrutin après la saison des pluies, en mai 2019**. Ils sont 16 à avoir répondu à son invitation. Une résolution serait en préparation qui devrait apporter les éclaircissements attendus sur les motifs de cette initiative. Le candidat Tabera Randrianarisoa, qui a déposé auprès du Conseil d'Etat une requête en annulation du décret de convocation des électeurs en date du 29 juin pour irrégularités, était au nombre des participants. Tabera Randrianarisoa aurait recu des menaces pour qu'il retire sa plainte.

**04/09 - Saraha Rabeharisoa, candidate du parti libéral démocrate, a déposé une requête auprès de la HCC**. Elle demande que tous les candidats soient placés sur un pied d'égalité et que ceux qui disposent de moyens importants ne soient pas privilégiés. Elle demande également à la HCC de s'expliquer sur les raisons de sa décision de fixer le premier tour de la présidentielle au 7 novembre.

**05/09 - « Haro sur le calendrier électoral », titre L'Express.** Le groupe des 16 candidats réunis par Didier Ratsiraka à son domicile de Faravohitra escompte de cette convention en préparation qu'elle puisse conduire la HCC à reconnaître la force majeure et à décréter un report de l'élection, bien que les textes en vigueur ne prévoient pas ce cas de figure. Hormis le fait que le second tour de la présidentielle se tiendra en pleine saison des pluies, en contradiction avec les dispositions de la loi organique sur les élections et la recommandation de la HCC d'éviter cette période, le groupe de candidats pourraient mettre en avant les risques encourus pour la crédibilité du scrutin en raison du climat houleux de la précampagne et des inquiétudes sur la fiabilité de la CENI et l'impartialité de la HCC.

Pour Les Nouvelles, qu'il s'agisse de la requête déposée par Tabera Randrianarisoa ou de l'initiative de Didier Ratsiraka, tout est entrepris dans le but unique d'éviter au président de la République d'avoir à démissionner avant le 7 septembre, comme le lui impose la Constitution. D'après Serge Zafimahova, de Madagascar Développement et Ethique (MDE), toute velléité de reporter l'élection présidentielle, surtout venant de personne dont la candidature a été déjà avalisée par la HCC, peut être assimilée à une volonté de semer le trouble au sein de la population. L'opinion redoute que ces manœuvres de dernière heure compromettent gravement le déroulement du processus électoral et plongent de nouveau le pays dans une grave crise politique.

A cette incertitude s'ajoutent des interrogations sur les attributions dévolues au chef de l'Etat par intérim, Rivo Rakotovao<sup>3</sup>. La Constitution se limite à indiquer que « le président du Sénat exerce les attributions

Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://jadisoa.wixsite.com/regulachronique/post-unique/2018/09/03/L%E2%80%99INTERIM-DU-PRESIDENT-DE-LA-REPUBLIQUE-A-MADAGASCAR-QUID-DES-ATTRIBUTIONS-COURANTES-

présidentielles courantes jusqu'à l'investiture du nouveau président ». Une formulation que les juristes souhaiteraient voir précisée par la HCC.

06/09 - La HCC prend les devants en rejetant la requête relative à la contestation devant le Conseil d'Etat du décret de convocation des électeurs. Le chef du gouvernement avait saisi le président de la HCC pour demander l'avis de la Cour sur le décret contesté. Selon l'avis rendu, « l'acte de gouvernement est la dénomination appliquée à un certain nombre d'actes émanant des autorités exécutives et dont la caractéristique est de bénéficier d'une immunité juridictionnelle absolue ; que de tels actes ne sont pas susceptibles d'être déférés au Conseil d'Etat par voie contentieuse ». Midi écrit : « "Le juge constitutionnel a coupé l'herbe sous le pied du Conseil d'Etat qui donnait l'impression de se livrer à une manœuvre dilatoire en renvoyant à deux reprises l'audience sur le recours ». Le premier ministre Ntsay Christian a tenu à dire en présence du Haut représentant de l'UA, Ramtane Lamamra, que « le gouvernement entend maintenir les dates du 7 novembre et du 19 décembre 2018 pour les deux tours de l'élection présidentielle ». Et d'ajouter : « il revient uniquement aux Malgaches de trouver les solutions à leurs problèmes ». Une manière de remettre à sa place l'UA qui a pour rôle d'accompagner le processus électoral et qui risquerait de prêter une oreille attentive à l'initiative de Didier Ratsiraka.

06/09 - La HCC déclare « *irrecevables en la forme* » les deux requêtes demandant la disqualification du candidat Andry Rajoelina « coupable du changement anticonstitutionnel de gouvernement et d'un coup d'Etat en 2009 ».

La Cour a également rejeté la requête des 10 candidats recalés dont le dossier n'avait pas été validé, rappelant que les arrêts de la Cour « ne sont susceptibles d'aucun recours ».

06/09 - Didier Ratsiraka met en garde au cours d'un show télévisé : « Si cette élection se tient dans la conjoncture actuelle, elle se soldera par un nouveau trouble majeur. Ne pas agir serait de la non-assistance à pays en danger. Ne nous empressons pas à tenir ces élections, clarifions d'abord les règles du jeu ». L'ancien président propose la mise en place au préalable d'une « transition inclusive » issue d'une concertation entre malgaches et non imposée de l'étranger.

**08/09 - Neuf candidats validés par la HCC et sept autres «** *recalés* » confirment qu'ils contestent la tenue de l'élection le 7 novembre et exigent la mise en place d'une nouvelle transition. Didier Ratsiraka, l'ancien premier ministre Olivier Mahafaly Solonandrasana et le président de l'Assemblée nationale sortant, Jean-Max Rakotomamonjy, Arlette Ramaroson, Tabera Randriamanantsoa, Eliana Bezaza et Joseph Martin Randriamampionona demandent l'organisation d'une conférence nationale qui permettrait d'aboutir à un accord entre tous les politiques. Les candidats signataires de cette résolution ainsi que les candidats recalés et le « *Mouvement pour la refondation de Madagascar* » contestent entre autres le décret de nomination du gouvernement, les lois électorales et la décision de la HCC du 25 mai relative à la requête en déchéance du président de la République. Les signataires prévoient de déposer leur résolution à la HCC, tout en sachant qu'ils n'ont aucune qualité à la faire. Le quotidien *Les Nouvelles* estime que les candidats dont la candidature a été validée et qui militent pour un report du scrutin devraient être disqualifiés.

12/09 - Après plusieurs reports, le Conseil d'État a rejeté les requêtes en annulation de la convocation des électeurs pour la présidentielle, déposées par Tabera Randriamanantsoa et Guy Maxime Ralahiseheno. Un arrêt qui va dans le sens de l'avis émis par la HCC. La décision du Conseil d'Etat devrait donc stopper toutes les remises en question du calendrier électoral brandies par plusieurs candidats. Ces derniers jours, des rumeurs persistantes avaient laissé entendre que le parti présidentiel HVM faisait pression auprès des membres du Conseil d'Etat pour obtenir le report des élections et prolonger le mandat du chef de l'Etat. C'est justement sur ce point que la partie défenderesse de l'Etat, représentée par le directeur de cabinet du premier ministre [lequel est affilié au Mapar d'Andry Rajoelina qui milite pour le maintien du calendrier] a insisté à la barre : « Nous avons rappelé à la Cour que dans le cadre d'un Etat de droit, le Conseil d'Etat doit uniquement statuer conformément à la loi, au-delà des éventuelles pressions des partis [politiques] ; au-delà des débats politiques, le Conseil d'Etat doit strictement s'en tenir au respect de la loi. C'est-à-dire que le contentieux électoral concernant les élections présidentielles ne relève pas de la compétence du Conseil d'Etat mais de la HCC » Réagissant par rapport à cette décision du Conseil d'Etat, Tabera Randriamanantsoa a déclaré qu' « après trois renvois, il est inconcevable que cette instance judicaire se dise incompétente. (...) La Justice malgache est malade et il faut qu'un changement s'opère au sein de celle-ci ». D'après L'actualité, le candidat aurait annoncé « sa volonté de déclarer la guerre à la communauté » qu'il accuse d'être derrière cette décision du Conseil d'Etat.

## ▶ La démission de Hery Rajaonarimampianina et l'intérim assuré par de Riko Rakotovao

**08/09 - Conformément à la Constitution, Hery Rajaonarimampianina, candidat à sa propre succession, a démissionné**. *Midi* évoque une « *démission aux forceps* » : Hery Rajaonarimampianina aurait tenté de s'accrocher à son siège « *en organisant toute une manœuvre et en encourageant des mercenaires politiques pour lui venir en aide* », à l'image de Tabera Randriamanantsoa et du collectif de candidats dirigé par Didier Ratsiraka qui ont tenté de faire reporter le calendrier électoral. Le matin même de son annonce de démission, Hery Rajaonarimampianina a saisi le Conseil d'Etat pour une demande d'avis sur la requête du candidat Tabera Randriamanantsoa afin de savoir si cette requête pouvait avoir un effet suspensif. Le Commissaire général de la loi s'y serait opposé. Au cours de cette même journée, le président par intérim de l'Assemblée nationale, vice-président du parti au pouvoir, Mahazoasy Freddie, a saisi de son côté la HCC aux fins de contrôle de constitutionnalité du décret portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle anticipée du 7 novembre. Son recours a été rejeté.

L'intérim de la direction du pays a été confié à la deuxième personnalité de l'Etat, le président du Sénat Riko Rakotovao, issu du parti présidentiel, le HVM, dont les attributions seront limitées. La HCC a rendu son avis sur les attributions présidentielles exercées par le chef de l'Etat par intérim. « Rentrent dans la catégorie juridique des attributions présidentielles courantes, les affaires constituant la poursuite normale d'une procédure régulièrement engagée avant la démission du président de la République, toute affaire dont l'importance dépasse celle des affaires de gestion journalière si la procédure qui a donné lieu à l'acte règlementaire concerné a été engagée bien avant la période critique et a ensuite été réglée sans précipitation et si les questions politiques, qui ont pu se poser sur le plan administratif, ont été résolues avant cette période critique. »

Conseiller technique lorsque Hery Rajaonarimampianina n'était alors que ministre des finances, Rivo Rakotovao n'a depuis jamais quitté l'entourage de l'ex-président, rappelle *RFI*, étant tour à tour son conseiller spécial, ministre de l'aménagement du territoire, ministre de l'agriculture, sénateur et enfin président du Sénat. Il y a encore un mois et demi il était aussi le chef du parti présidentiel, le HVM. Son élection à la présidence de la Chambre haute fin octobre avait fait beaucoup de bruit. Son prédécesseur avait quitté la tête du Sénat sans donner de réelles explications. Pour de nombreux observateurs, celui-ci avait été poussé vers la sortie par les sénateurs de la majorité présidentielle dans le but de mettre Rivo Rakotovao à sa place. L'opposition avait alors dénoncé un calcul politique. « On ne sait pas grand-chose de son parcours professionnel, explique Ketakandriana Rafitoson, politologue et directrice exécutive de Transparency international. On sait juste qu'il est Rotarien, membre du même club que Hery Rajaonarimampianina. Donc ils sortent tous d'une même "écurie", si l'on peut dire. » La politologue se dit persuadée que « le président sortant téléguide encore ce qui va se passer dans les prochains mois en matière électorale ».

Le quotidien *Les Nouvelles* note que le président de la République par intérim est un non-élu : il a été nommé sénateur sur le quota présidentiel. Une situation inédite que dénoncent des observateurs.

10/09 - En réplique à la multiplication récente d'initiatives visant à obtenir le report voire l'annulation du scrutin les Nations unies invitent la classe politique malgache à respecter le calendrier électoral établi par le gouvernement. La communauté internationale félicite de chef de l'Etat d'avoir remis sa démission, conformément aux dispositions constitutionnelles. Les Nations unies laissent entendre que la tenue d'une élection démocratique dans les délais impartis conditionne la poursuite de l'aide publique au développement.

12/09 - Mananjara Andriambololona, vice-président du Sénat, membre du HVM, succède à Rivo Rakotovao à la présidence de la Chambre haute, désigné par la HCC président de la République par intérim jusqu'à l'élection du nouveau président.

# ► La pré-campagne électorale

03/09 - Norbert Lala Ratsirahonana sort de l'ombre en apportant son soutien à Andry Rajoelina. Ce vétéran de la politique, qualifié de « faiseur de roi » depuis l'époque de Didier Ratsiraka, avait été nommé conseiller spécial de Hery Rajaonarimampianina à la présidence de la République en 2015 mais constatant la chute de popularité de son protégé, il l'aurait abandonné pour rallier l'ancien président de la Transition qu'il connait de longue date. En 2007, Norbert Lala Ratsirahonana avait cédé sa station de radio et de TV Ravinala, au jeune DJ Andry Rajoelina alors maire d'Antananarivo. Ravinala est devenue Viva Radio et TV, dont la fermeture forcée en 2008 a contribué à la chute de Marc Ravalomanana et permis l'accession au pouvoir d'Andry Rajoelina. Norbert Lala Ratsirahonana était alors devenu son conseiller spécial. Auparavant, l'intéressé avait été nommé ambassadeur itinérant du président Ravalomanana.

08/09 - Dama Mahaleo (Rasolofondraosolo Zafimahaleo) lance une collecte de fond pour financer sa campagne électorale. « Prouvons à travers cette prise de responsabilité que Madagascar appartient à nous tous et non pas aux seuls exploiteurs et autres dirigeants sans scrupule qui ont toujours considéré la voix des électeurs comme une denrée que l'on peut acheter », a-t-il lancé. Le candidat a démenti les rumeurs selon lesquelles il figurerait parmi la liste des candidats financés par le pouvoir ou payés par les Russes. Dama Mahaleo, à travers son programme « Valimbabena », prône la redevabilité et la gratitude de tout un chacun envers la patrie. Son programme recommande le retour aux communautés de base de la culture malgache, le Fokonolona.

14/09 - Meetings de pré-campagne : seuls neuf candidats disposant de moyens conséquents sont visibles sur le terrain. La campagne officielle commencera le 7 octobre et 27 candidats attendent encore pour se manifester en public. Certains se contentent d'une présence sur les réseaux sociaux ou de déclarations à la presse. D'autres ont plus été préoccupés par leur démarche en vue du report du scrutin, initiée par Didier Ratsiraka. Deux femmes font partie des neuf candidats présents sur le devant de la scène : Saraha Rabeharisoa et la magistrate Fanirisoa Ernaivo.

14/09 - Andry Rajoelina persona non grata pour de jeunes étudiants malgaches de France. Une levée de boucliers a eu lieu parmi les étudiants malgaches en Sciences Politiques de Paris où Andry Rajoelina était l'invité des associations « Sciences pour l'Afrique » (ASPA) et « Newpolis ». De jeunes diplômés et étudiants ont adressé une lettre de protestation aux responsables de l'institution. L'ex-président de la Transition était accompagné par l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, actuellement inquiété par la justice française pour des biens mal acquis. Les contestataires ont mis en cause la neutralité de l'ASPA alors que le conférencier est en pleine campagne électorale. Il lui est reproché d'avoir donné la parole à un dirigeant accusé d'être parvenu au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels. « Comment inviter un putschiste et un président de la Transition non élu à intervenir sur le thème de la démocratie sur le continent africain ?» se sont-ils interrogés. Les partisans d'Andry Rajoelina, à travers leurs pages Facebook, ont publié les photos et les noms des étudiants contestataires qui ont participé à la conférence et posé des guestions « dérangeantes » au candidat. Midi écrit : « Cette conférence, suivie par des milliers d'étudiants à travers le monde, a été l'occasion pour le fondateur de l'IEM d'apporter son point de vue et ses expériences à propos de la démocratie et des pratiques démocratiques en Afrique, en se basant sur le cas de Madagascar. Malgré la manœuvre orchestrée par des membres du GTT International [pro-Ravalomanana] qui ont tout fait jusqu'au dernier moment, pour mettre la pression sur les organisateurs afin d'empêcher la tenue de cet évènement, la conférence a quand même pu se dérouler. Madagascar était à l'honneur. Pari(s) réussi pour le candidat n°13 »

Andry Rajoelina a poursuivi son séjour à Paris par une rencontre avec la diaspora. « En 2009, je ne me m'étais pas préparé pour diriger le pays, j'ai été emporté par le patriotisme qui est en moi, mais après avoir traversé toutes les épreuves, cette année, je suis fin prêt, je me suis bien préparé pour diriger le pays », a-t-il lancé à nouveau. Le candidat doit enchainer ensuite par une séance de dédicace de son livre « Par amour de la patrie » qui vient d'être publié<sup>4</sup>.

17/09 - La tension monte dangereusement entre trois principaux candidats qui se livrent à des menaces et intimidations. *Midi* et *L'Express* condamnent les propos « *haineux et violents* » tenus par les partisans d'Andry Rajoelina à l'endroit des étudiants de Sciences Po à Paris. Pour les médias, la précampagne est sur une pente glissante. Chaque camp se voit déjà vainqueur dès le premier tour et ne semble pas prêt à accepter un résultat défavorable. *L'Express* doute de la capacité de la CENI et de la HCC à arbitrer de duel à trois, institutions dont la neutralité est mise en doute. Il est reproché notamment à la CENI de ne pas être intervenue pour faire cesser les tournées de propagande d'Andry Rajoelina et à la HCC de ne pas avoir interdit les financements étrangers.

19/09 - Qualifiés de « non-commerciaux » par la commune d'Antananarivo, les panneaux sur lesquels figurent les candidats doivent être enlevés immédiatement. A défaut, c'est la commune qui s'en chargera. Pour certains candidats, il s'agit purement et simplement d'un « excès de pouvoir » et d'un « abus de droit ». Premier visé par cette mesure, Jean Omer Beriziky, qui se dit victime de discrimination, va saisir la CENI.

### Relations internationales

14/09 - « Les Russes fondent sur les ressources », titre La Lettre de l'océan indien (LOI). En ligne de mire le pétrole des îles Eparses, dont la rétrocession à Madagascar figure au programme de plusieurs candidats à la présidentielle. Faisant le pari que Hery Rajaonarimampianina sera présent au 2<sup>e</sup> tour, les Russes

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf la présentation de l'ouvrage par Jeune Afrique : <a href="https://www.jeuneafrique.com/636054/politique/madagascar-a-quelques-semaines-de-la-presidentielle-rajoelina-se-raconte-dans-un-livre/">https://www.jeuneafrique.com/636054/politique/madagascar-a-quelques-semaines-de-la-presidentielle-rajoelina-se-raconte-dans-un-livre/</a>

agiraient pour que les « *petits* » candidats se rallient à lui et intègrent un gouvernement de coalition. Ils auraient par ailleurs eu de nombreux contacts avec le président sortant durant l'été en vue d'introduire des intérêts russes dans de grands projets miniers. De contacts auraient été pris avec une dizaine de « *petits* » candidats à qui aurait été proposé un financement, parmi lesquels Didier Ratsiraka. Ils avaient été les invités d'un forum économique international qui s'est tenu à Ivato au mois d'août, financé en sous-main par les Russes. Dès le lendemain, ils auraient été sollicités pour signer la déclaration demandant le report de la présidentielle pour accorder un sursis à Hery Rajaonarimampianina et lui laisser plus de temps pour préparer sa candidature. Gilbert Dailly, conseiller du président, aurait facilité la venue début septembre d'une délégation militaire russe en vue de la signature de marchés. Les Russes s'intéresseraient aussi à des blocs pétroliers du canal du Mozambique non encore attribués ou qu'ils souhaiteraient se voir réattribués et feraient pression pour que soit rouvert le dossier des îles Eparses par les candidats. Gilbert Dailly aurait en outre permis le rachat discret par les Russes de la société d'Etat Kraoma. *La LOI* croit savoir que la Russie s'intéresse au rachat de Toliara Sands en alimentant la campagne de dénigrement du projet. A noter enfin que des jeunes HVM ont bénéficié d'une formation à Moscou dans le courant de l'été.

26/09 - Les ressources pétrolières des îles Eparses font l'objet de multiples convoitises, écrit le quotidien Les Nouvelles. Des zones d'ombre persistent sur les tractations qui ont eu lieu ou sont en cours. Un accord aurait notamment été conclus par l'Etat et sans appel d'offre avec une entreprise pétrolière brésilienne qui aurait versé 300 millions de dollars pour exécuter des travaux d'exploration et la construction d'une raffinerie et d'un terminal pétrolier dans les blocs dits de « Belo Nord » qu'ils se trouvent dans la zone économique exclusive des îles Eparses. Le conseiller de la primature Franck Ramarosaona révèle qu'il ne sait pas où sont passés ces 300 millions de dollars. L'Etat n'a aucunement communiqué d'informations sur les montants qu'il est censé avoir déjà perçus. Selon La LOI, ce dossier pourrait compliquer la 4e revue de la Facilité élargie de crédit (FEC) organisée par le FMI dans le courant de ce mois.

Les Nouvelles ajoute que ces îles sont également convoitées par les Britanniques et les Russes. Le conseiller de la primature s'interroge à ce propos sur le sens à donner à la nomination de l'ancien ministre des mines et du pétrole Ying Vah Zafilahy au poste d'ambassadeur en Russie.

15/09 - Iles Eparses - 700 kg de poissons saisis sur des bateaux de pêches malgaches. Alors que le débat sur le retour des lles Eparses à Madagascar bat son plein dans le cadre de la précampagne présidentielle, trois embarcations malgaches ont été prises en infraction dans la zone économique exclusive française des îles Eparses, au large de l'île Juan de Nova.

27/09 - Le dossier des îles Eparses sera de nouveau porté devant les Nations unies par la France et Madagascar pour une prise de décision, annonce le président par intérim, Riko Rakotovao à l'issue d'une rencontre avec le conseiller Afrique du président français, en marge de l'AG de l'ONU. La question de la rétrocession de ces îles figure à l'ordre du jour provisoire de chaque session mais a toujours été reportée. Riko Rakotovao affirme que les négociations « qui ne sont pas pour autant faciles » se poursuivent avec la France, suite à une relance décidée en juin 2016 avec François Hollande. L'idée d'une cogestion a été un temps évoquée, provoquant une levée de bouclier dans l'opinion. La résolution adoptée par les Nations unies exigeait en effet que les deux parties s'accordent en vue d'une rétrocession. Des études sont en cours pour définir le plateau continental de Madagascar et son territoire maritime.

22/09 - L'Afrique du Sud apporte son soutien à la Charte de bonne conduite et annonce qu'elle appuiera le CFM dans ses efforts de prévention des conflits pré et post électoraux. A l'occasion de la célébration du Jour de la liberté (Freedom day), l'ambassadrice a affirmé sa volonté de partager avec les malgaches l'expérience de son pays dans le cadre de l'abolition de l'apartheid.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

24/09 - « Développement humain : des indicateurs inquiétants pour Madagascar, placé au 161e rang sur 188 pays », titre Midi. L'IDH 2018 qui vient d'être publié indique que même si Madagascar a légèrement amélioré son score, passant de l'indice 0,512 à 0,519, le pays a régressé dans le classement, passant de la 159° à la 161° place. Selon les indicateurs mis à jour, l'espérance de vie à la naissance des Malgaches est de 66,3 ans. Pour l'éducation, le nombre d'années de scolarisation espéré pour un enfant inscrit à l'école est de 10,6 ans. Le chômage et le sous-emploi atteignent des niveaux alarmants : 86,4% de la population active est sous-employée et le revenu par tête est inférieur à 3,1 dollars par jour. Le rapport affiche également des difficultés au niveau de l'insécurité, avec un haut risque d'homicide de 7,7 cas pour 100 000. Certains indicateurs ont connu toutefois une certaine évolution positive, à l'exemple de la promotion du genre, du développement numérique - avec un taux d'accès à Internet de 4,7 % - ou encore du développement des flux financiers et commerciaux. Malgré cela, la plus grande partie des transactions s'opèrent encore dans le secteur informel et au niveau de l'économie souterraine.

# ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**08/09 - Le « mois de l'amnistie en Afrique » célébré pour la 1ère fois à Madagascar. La société civile est invitée à s'impliquer dans la lutte contre la prolifération des armes**. Des manifestations ont été organisées dans ce cadre à l'initiative des ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur. Une conférence a notamment permis des échanges sur les instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs aux armes. A Madagascar, des armes de guerres se retrouvent dans la quasi-totalité des attaques à main armée et sont également louées aux dahalo. Des points de collecte d'armes seront mis en place jusqu'à fin octobre ; une fois collectées, les armes seront détruites en présence des médias. L'Etat accordera la régularisation des armes à feu à ceux qui n'ont pas encore d'autorisation adéquate. Le ministère de la défense compte mener un programme de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes à feu. Le Japon a manifesté son intention d'aider le pays dans cette nouvelle démarche. Selon le ministre Rasolofonirina Béni Xavier, le montant des contributions du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UN-REC) pour l'opérationnalisation du « mois de l'amnistie » est estimé à 100 000 dollars. Le mois de l'amnistie est en lien avec la Journée internationale de la paix (21 septembre) décidée par l'ONU en 1981. Pour 2018, le thème de la célébration est relié au 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Le mois de septembre est par ailleurs le mois d'Amnesty International en Afrique.

**Pour la CNIDH, la prolifération des armes est « hors contrôle ».** Une centaine d'armes sont saisies chaque année par les forces de l'ordre et de sécurité. La grande majorité des actes de banditisme et les enlèvements sont commis avec des armes à feu acquises par le biais de trafics, de contrebande, de recels ou de pillages de magasins militaires. Sans compter les fabrications artisanales. Une saisie de 600 fusils a eu lieu à l'aéroport d'Ivato il y a quelques mois. La majorité des armes en circulation sont « *non-marquées* » et donc illégales. La porosité des frontières maritimes favorise les trafics. Les crises politiques récurrentes ont permis de mettre sur le marché quantité d'armes.

- 15/09 Un sergent-chef responsable du magasin d'armes du camp du Capsat à Antananarivo, membre reconnu d'un gang, a été abattu par la police. Ses pairs dénoncent une exécution sommaire et un non-respect des droits de l'homme. L'homme étant déjà maîtrisé et à terre, ses armes restées dans son véhicule, il ne présentait donc plus aucun danger. L'un de ses complices, en fuite, a été rattrapé et exécuté par le service antigang.
- 01/09 L'activité des célèbres sériciculteurs de Soatanàna (district de Manandriana, région Amoron'i Mania) menacée par l'insécurité. Regroupés en deux coopératives comptant chacune plus de 120 membres, ils éprouvent des difficultés à s'approvisionner en matières premières. Des bandes armées attaquent les collecteurs dans les forêts et les cours flambent.
- **06/09 Près de 80 malfaiteurs lourdement armés attaquent la ville d'Ambatofinandrahana**. Trois maisons ont été attaquées simultanément, l'une d'entre elle a été incendiée, provoquant le décès d'une femme enceinte, brûlée vive.
- 06/09 Lancement par la gendarmerie de l'opération « *Mandio* » pour lutter contre les « *dahalo en col blanc* », les incitateurs et complices de vols et de manœuvres illicites. La lutte contre le blanchiment de vols de bovidés figure aussi au programme. L'opération, d'une durée d'un mois, sera déployée dans toute l'île, en particulier dans les zones rouges. Le commandant de la gendarmerie sollicite la collaboration des concitoyens. L'opération entre dans le cadre de la sécurisation des élections.
- 10/09 Cinq dahalo ont été abattus par les forces de l'ordre dans un affrontement dans une localité du district de Beroraoha. A l'origine, le vol de 80 bovidés. Quatre membres du fokonolona, associés à l'opération, ont été blessés. Les autres membres de la bande ont pu prendre la fuite, délaissant leur butin.
- 12/09 Insécurité dans le Bongolava : les natifs de l'ethnie Bara réagissent. Dans la nuit du 5 au 6 août, les habitants d'un hameau à Ambatobe avaient été victimes de violences physiques et psychologiques, mais aussi, dit-on, de racket. Des maisons ont été incendiées et trois villageois tués dans cette attaque. Les forces de l'ordre ont été accusées d'avoir été impliquées. Les natifs de la région envisagent de mener leurs propres investigations. Un appel de détresse a été lancé aux autorités.
- 12/09 La population d'Antsalova (région Melaky) se plaint des fréquentes attaques de dahalo. Tout récemment, 50 dahalo armés de fusils d'assaut ont attaqué le village d'Ankilisoa, commune de Bekopaka. Cinq villageois ont été tués, plusieurs blessés. Les dahalo ont incendié des habitations, volé des zébus et des objets de valeurs. Ils ont aussi pris quatre villageois en otage, dont une femme et un enfant.

13/09 - Affrontements entre 30 bandits armés et villageois dans la commune de Betrandraka (district de Tsaratanàna). La population a tenté de s'opposer à cette incursion. De violents heurts s'en sont suivis. Les dahalo ont mis le feu à des habitations avant de s'enfuir. Un villageois est décédé, ainsi que deux malfaiteurs, parmi lesquels le beau-frère d'un chef dahalo redouté de Tsaratanàna qui demeure insaisissable depuis la prise en otage de quatre employés de la Kraoma.

24/09 - Un diplomate américain en poste à Madagascar retrouvé mort à son domicile dans des circonstances troubles. Une personne a été arrêtée « *en possession d'une pièce à conviction* ». Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une cellule d'enquête spéciale pour élucider le meurtre. Des enquêteurs américains vont participer aux investigations.

20/09 - Incendie criminel de 110 foyers à Antsakabary, localité frappée l'an passé par l'expédition punitive d'un groupe de policiers. On dénombre près de 300 sinistrés. La piste criminelle est privilégiée par la gendarmerie qui mène l'enquête.

18/09 - Brieville-Ambatondrazaka - Vague d'exécutions sommaires par l'armée. Plus de six personnes ont été arrêtées puis fusillées. Rackets et tortures sont dénoncés par la population. Des libérations de prévenus sont obtenues moyennant rétribution. Un peloton militaire d'une trentaine d'hommes commandé par un colonel est mis au pilori. Les autorités locales confirment les faits dénoncés. Un porte-parole de l'armée nie tout en bloc et justifie des actions musclées par la nécessité de neutraliser de redoutables dahalo figurant sur une liste noire remise par le fokonolona aux forces de l'ordre il y a plus d'un mois. Si des villageois dénoncent les graves atteintes aux droits humains, d'autres se félicitent du rétablissement de l'ordre et de la sécurité. Le décès sur le champ de bataille d'un militaire, dépouillé de son arme, aurait déclenché cette vague d'exactions, fait-on valoir.

17/09 - Un véhicule de la circonscription scolaire de Faratsiho transportant les sujets du baccalauréat attaqué par des coupeurs de route. Les gendarmes chargés de l'escorte ont ouvert le feu. L'un des assaillants a été abattu. Les complices sont parvenus à s'enfuir.

01/09 - A l'occasion d'une réunion de travail avec les autorités locales de Fianarantsoa, le premier ministre souligne que les « dina homologués » doivent être conformes à la réglementation en vigueur et au strict respect de la protection des droits de l'homme.

**18/09 - Justice populaire : 152 morts en deux ans**<sup>5</sup>. Dans le cadre de la célébration du 70e anniversaire de la DUDH, le Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a présenté un rapport sur les droits de l'homme et la pratique de la justice populaire à Madagascar. Une pratique qui constitue une forme de justice privée illégitime, en négation avec les principes et standards de l'État de droit et des droits de l'homme. Le rapport fait état de 108 cas de justice populaire ou vindicte populaire, ayant engendré 152 morts et 61 blessés. L'ampleur de ce phénomène en ferait la seconde cause d'insécurité, à côté du phénomène dahalo. Le choix de la thématique a été dicté par les proportions inquiétantes prises par ces pratiques ces dernières années, devenues courantes, banalisées et bien souvent impunies, et l'engagement du Système des Nations unies, dans le cadre du projet « *Consolidation de la paix* », à appuyer le processus de réforme du secteur de la sécurité initié par le gouvernement.

15/09 - La voiture ouvreuse du cortège du premier ministre incendiée par la foule après avoir fauché deux enfants des rues. L'un d'eux a dû être hospitalisé. Les passants témoins du drame ont renversé le véhicule et malmené ses occupants, puis l'ont incendié. Trois kalachnikovs et des chargeurs en ont été extraits. Selon des témoins, le véhicule officiel, accompagné par le véhicule de police, roulait à vive allure et en sens interdit. Il aurait pris la fuite, déclenchant la colère de la foule, nombreuse à cette heure de pointe. Un dispositif anti-émeute a été mise en place. La primature a indiqué dans un communiqué que « le chef du gouvernement est un chef d'institution dont le convoi, pour des raisons évidentes de sécurité, bénéficie d'une priorité par rapport aux autres usagers de la route. Dans la situation actuelle, les dispositifs de sécurité le concernant sont renforcés devant les risques accrus relatifs à son statut ». Pour L'Express, cet évènement « entache l'humilité et l'exemplarité des hauts responsables étatiques », mis en avant par le premier ministre lors de sa prise de fonction. Plusieurs personnes ont été détenues à la brigade criminelle pour avoir incendié l'une des voitures d'escorte de Christian Ntsay, annonce un communiqué officiel que la primature, qui n'évoque pas la responsabilité des occupants de la voiture ouvreuse.

28/09 - Couvre-feu à Morondava. La capitale du Menabe a connu de violentes manifestations dans plusieurs quartiers au cours de la journée. La foule, très agressive, protestait pour deux motifs distincts :

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. https://www.lexpressmada.com/18/09/2018/insecurite-les-vindictes-populaires-dans-le-peloton-de-tete/

la mise en liberté provisoire par le tribunal de Toliara de six personnes inculpées d'un vol de zébus et dans un meurtre il y quelques mois, et pour un conflit d'usage des eaux du barrage de Dabara. Des pillages de commerces et de voitures se sont produits et les manifestants armés de sabres et de fusils ont lancé des pierres contre des véhicules. Un homme a été abattu par les forces de l'ordre. En représailles, les manifestants ont incendié un poste de gendarmerie.

Quatre personnes auteurs de vandalisme et d'actes de banditisme ont été arrêtées. Les autorités précisent que ces individus n'ont rien à voir avec les manifestants qui ont déferlé sur la ville. Le député de Morondava a été convoqué : il est reproché aux animateurs de sa radio locale d'avoir incité la population à commettre des actes de déstabilisation. La situation reste tendue à Morondava et ses alentours. Des barrages routiers ont refait leur apparition, des véhicules de touristes ont été attaqués. Des renforts ont été dépêchés depuis la capitale. Les autorités locales tentent de résoudre les problèmes à l'origine de ces émeutes.

**01/09 - Enlèvement contre rançon : cinq kidnappeurs placés sous mandat de dépôt.** Deux d'entre eux sont les auteurs principaux de l'enlèvement de l'épouse d'un *karana*, important concessionnaire automobile. Les trois autres sont leurs complices. Les deux prévenus ont été arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à commettre l'enlèvement d'un autre indo-pakistanais. La cellule mixte anti-kidnapping a lancé une vaste opération dans plusieurs quartiers de la capitale.

15/09 - Deux femmes et un homme ont été arrêtés à Analamahitsy pour le vol d'un nourrisson de trois mois vendu 800 000 Ar à un couple. Le bébé, volé sur un marché de la capitale, a été rendu à sa mère. Le couple acheteur, informé du rapt via un post de la mère sur *Facebook*, a pris contact avec elle et un rendezvous été fixé au commissariat pour restituer l'enfant.

# **▶** Justice, gouvernance

03/09 - Sommet de la Francophonie 2016 : 36 prestataires affirment être victimes d'engagements non tenus et d'impayés de l'Etat pour un montant de 6 milliards Ar. Alors que certains de ces opérateurs économiques sont au bord de la faillite et qu'ils subissent la pression de leurs propres fournisseurs et banquiers, l'administration ne cesserait de formuler des promesses non tenues et d'émettre des pièces non valables, selon des témoignages recueillis par *Midi*. Les représentants des organisations internationales, partenaires techniques et financiers de Madagascar, auraient été saisis. Les prestataires craignent que ces dettes ne soient pas honorées par les nouveaux dirigeants qui entrerons en fonction après la présidentielle. L'organisation de la Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien de 2016 n'aurait pas non plus été remboursée par l'Etat, qui aurait même émis des chèques sans provision.

10/09 - « Affaire Anjozorobe : présence confirmée de Matthieu Rajaonarimampianina », titre Midi. Le 22 février 2016, un jeune natif du Sud a été tué lors d'une fusillade à la carrière d'Ankaraoka, sur la commune de Marotsipohy (district d'Anjozorobe) sur fond de litige portant sur la propriété de la carrière de cristal titane exploitée par 200 personnes. Le 6 mars de la même année, Hery Rajaonarimampianina a nié toute implication de son fils en affirmant que contrairement aux allégations portées à son encontre, son fils Matthieu ne se trouvait pas à Anjozorobe le jour de la fusillade. A l'époque, les natifs du Sud ont déclaré que ce sont des éléments des forces de l'ordre accompagnant le fils du président qui ont ouvert le feu sur les occupants de la carrière et ont mis le feu à des habitations qui s'y trouvaient. En réponse à cette accusation, le chef de l'Etat a demandé que soient produites les preuves de l'implication de son fils. Désormais, ce serait chose faite. Des vidéos et des photos irréfutables circulent en coulisses. On y voit Matthieu Rajaonarimampianina conduisant un pick-up appartenant à la présidence de la République. Accompagné par un huissier et d'éléments des forces de l'ordre, il porte un pistolet sur la ceinture. La « délégation » était à bord de deux pickups de la présidence. « Ces nouveaux éléments suffiront-ils à prouver l'implication de la présidence dans cette affaire ? », s'interroge Midi, qui attend le résultat de la plainte déposée par les « 73 députés pour le changement ».

10/09 - « Justice française : saisie des biens mal acquis de Mamy Ravatomanga », titre lalignedemire.info. Les villas de Nanterre gérées par trois sociétés civiles immobilières appartenant à cet homme d'affaires proche d'Andry Rajoelina auraient été saisies à titre conservatoire en juin par la justice française. Les
enquêtes sur les biens mal acquis de Mamy Ravatomanga avanceraient à grands pas. Les trois sociétés
gèrent des villas à Levallois-Perret. L'une des raisons invoquées pour cette saisie serait la « la fuite d'insolvabilité » : la justice aurait relevé des indices tendant à considérer que le couple s'apprêtait à liquider ses biens
et immeubles. Entre décembre 2017 et janvier 2018, selon le tribunal de commerce de Nanterre, Mamy Ravatomanga a procédé à des changements dans la direction de ses sociétés en écartant un associé français
pour favoriser les pouvoirs de son épouse, Nivo Rakotoniary, qui passe de simple associée à gérant-associé.
Mamy Ravatomanga n'est plus qu'un simple associé...Ce mouvement aurait été jugé suspect par les magistrats. Des perquisitions menées à Antananarivo par les magistrats financiers du parquet de Paris et d'Antananarivo, avec l'assistance du Samifin, auraient permis de saisir des documents compromettant pour l'homme

d'affaires. « Un Andry Rajoelina à la tête de l'Etat serait la meilleure couverture de Mamy Ravatomanga contre la poursuite judiciaire engagée en France », conclut le site.

12/09 - La femme d'affaires Claudine Razaimamonjy, ex-conseillère spéciale du chef de l'Etat, acquittée au bénéfice du doute dans l'une des affaires la concernant. Le tribunal du Pôle anti-corruption (PAC) s'est penché sur les malversations relatives à la réhabilitation de bâtiments au lycée technique du district d'Ambalavao en 2016. Il a jugé les preuves insuffisantes contre l'opératrice économique mais cette dernière demeure en prison où elle attend le verdict pour plus d'une dizaine d'autres affaires de détournement, abus de fonction. recel de deniers publics et favoritisme. Le crime financier pour lequel Claudine Razaimamoniv a été lavée porte sur un portefeuille de 200 millions Ar. Six personnes sont impliquées dans cette affaire, parmi lesquelles la personne responsable des attributions de marchés publics, en fuite, qui a été jugée coupable et sur laquelle pèse un mandat d'arrêt. Pour La Gazette, « le Pôle anti-corruption d'Antananarivo plus particulièrement, sa crédibilité, est sérieusement affectée par ce verdict ». Et d'ajouter : « Sur le plan politique, on se demande si le gouvernement dirigé par un premier ministre choisi par Andry Rajoelina a joué un rôle dans cette libération. Sinon, tout a-t-il été ficelé avant la démission de Hery Rajaonarimampianina ? L'avenir proche nous dira si Claudine Razaimamonjy reste fidèle à Hery Rajaonarimampianina ou rejoindra Andry Rajoelina ». Pour Les Nouvelles, le retour de ce dossier sur le devant de la scène au moment où le chef de l'Etat par intérim entre en fonction a de quoi intriguer, Claudine Razaimamonjy étant considérée comme l'une des responsables du financement du parti présidentiel.

21/09 - Mbola Rajahona, opérateur économique et conseiller spécial du chef de l'Etat démissionnaire, de nouveau cité dans une affaire d'infraction douanière à grande échelle. Plusieurs de ses sociétés de d'importation et de transit apparaissent dans une liste de déclarations suspectes de marchandises. La fraude porterait sur des produits bénéficiant d'exonérations de taxes, notamment du papier journal. L'opérateur est propriétaire d'un groupe de presse<sup>6</sup> mais les volumes supposément importées excéderaient très largement ses besoins. Mbola Rajahona avait déjà été compris début 2017 dans une affaire portant sur 30 conteneurs en provenance de Maurice.

13/09 - Les indemnités de mission allouées aux fonctionnaires représentent une somme faramineuse qui pèse lourdement sur le budget de l'Etat. Pour assurer plus de transparence, un logiciel baptisé Système Informatisé Intégré de la Gestion du Transit Administratif (SIIGTA) sera mis en place. Pour 2017, 85.000 déplacements ont été recensés pour un montant de 40 milliards Ar. Certains agents en mission utiliseraient toutes sortes de subterfuges pour accroître le montant des indemnités perçues. Les ruses les plus fréquentes seraient l'imitation de signature de l'autorité compétente et l'utilisation de faux cachets sur les ordres de route. A cela s'ajouteraient des déplacements fictifs et/ou indument rallongés.

20/09 - Recherché pour braquage des ressortissants étrangers, un officier de police s'est présenté à la brigade criminelle avec 5,360 kg d'or. L'attaque menée par une bande armée avait eu lieu en plein jour. Le chauffeur des victimes, qui avait été mis en cause pour complicité, est passé aux aveux.

27/09 - Corruption de la police de l'air et des frontières à l'aéroport d'Ivato. Un passager harcelé a pris une photo du policer et l'a publié sur Facebook. Le fonctionnaire avait exigé le versement de 150 euros prétextant que la carte de résident du passager était fausse. Le post, publié dans le groupe « Rêver Madagascar », montre le policer de la tête aux pieds. En quelques heures le post a atteint plusieurs milliers de partages et de commentaires. Il a ensuite été retiré par l'administrateur du groupe par crainte de poursuites pour diffamation. Le directeur général de la police nationale a conseillé à la victime de contacter l'inspection générale de la police nationale. La corruption qui règne à l'aéroport est un mal endémique auquel sont confrontés les voyageurs dès leur débarquement. Pour Tribune, cette affaire de racket à l'aéroport n'est pas la seule dans laquelle les policiers de la PAF sont mis en cause. Ils sont également pointés du doigt dans les envois des travailleuses malgaches à l'étranger. Aucun d'entre eux ne semble pourtant avoir être inquiété.

28/09 - L'Autorité routière de Madagascar (ARM) dans le collimateur de la justice. Des irrégularités auraient été constatées dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet d'urgence pour la préservation des infrastructures et la réduction de la vulnérabilité » financé par la Banque mondiale en 2012. L'objectif était de réhabiliter des « infrastructures vitales de transport ». Les dispositions de l'accord de crédit n'auraient pas été respectées et les responsables auraient utilisé le budget pour d'autres opérations, certaines « très discutables » et loin d'être prioritaires, comme l'achat de véhicules neufs ou le versement d'honoraires à de nombreux consultants. La mise en œuvre du projet a cependant été déclarée terminée par la Banque mondiale. D'après Midi, cette affaire impliquerait un détournement d'une valeur de 10,4 millions de dollars.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les quotidiens *La Dépêche de Madagascar*, *La Ligne de Mire*, *Triatra, Akon'i Madagasikara*, des radios et des sites Internet comme *LaChasse-info.com*, *24h Mada*, si l'on en croit Madagate.

29/09 - Détournements au sein de la Croix Rouge : le secrétaire général et deux comptables placés sous mandat de dépôt suite au déféremment du dossier au Pôle anti-corruption par la Bianco. Neuf personnes ont été entendues. Le montant du préjudice s'élèverait plus de 1,1 million d'euros. Ces poursuites font suite à la plainte déposée par la Croix Rouge norvégienne qui avait octroyé une somme de plus de 3 millions d'euros pour des actions humanitaires. Une mission d'audit avait été commandée par la Norvège au cabinet international Ernest & Young. D'autres dossiers concernant ces affaires sont encore en cours d'instruction par le Bianco. Le président Claude Rakotobe a bénéficié, à la surprise générale, d'une liberté provisoire.

### Education

08/09 - Le ministère de l'éducation nationale ambitionne de réduire le taux d'analphabétisme de 25 % d'ici 2030 grâce à la rénovation de la stratégie nationale d'alphabétisation. Celle-ci met l'accent sur l'accès à l'éducation des femmes, des porteurs de handicap et des populations vulnérables du Grand Sud. Pour mémoire, le taux d'analphabétisme est encore élevé à Madagascar : 24 % pour les 15 à 24 ans, 26,6 % pour les 15 à 29 ans et 29,7 % pour les 15 à 59 ans.

# Santé, gestion de la nouvelle saison pesteuse

18/09 - La peste est de retour. Onze cas suspects et quatre décès ont été recensés, dans quatre régions. Les premiers cas suspects ont été détectés début août. Tous les services de santé sont en alerte. En 2017, l'épidémie de peste aurait touché 2 000 Malgaches et fait 200 morts. Le fait que le ministère de la santé ait pris la peine de communiquer sur ces premiers cas est déjà dénoncé par certains comme une « tentative de diversion » qui aurait pour but de détourner les yeux de la population sur la situation actuelle où se mêle la tension de la période de précampagne électorale et la hausse incessante des prix à la pompe et des PPN. Certains redoutent que la survenue d'une nouvelle épidémie de peste vienne perturber le bon déroulement des opérations électorales. Selon L'Express, le ministère de la santé aurait admonesté des journalistes pour avoir révélé les premiers morts de la nouvelle saison pesteuse. Des consignes strictes auraient été données à tous les services possédant des informations. Une consigne qui risquerait, au contraire, de laisser libre court aux rumeurs les plus alarmistes. Le pouvoir cherche manifestement à filtrer l'information afin qu'elle ne nuise pas à l'image du pays et compromette les tentatives de relance du secteur touristique, déjà affecté par l'insécurité. Sur les réseaux sociaux, une rumeur a circulé comme une trainée de poudre sur un cas mortel de peste dans un centre d'examen du baccalauréat de la capitale. Une information démentie par le chef de centre. Le chef de l'Etat a réclamé des mesures d'urgence en matière d'assainissement et le ministère de la santé affirme avoir mis en place toutes les « stratégies et plan d'attaque » nécessaires pour éviter que le fléau de 2017 ne se répète mais aucune mesure concrète n'a encore été mise en œuvre par les pouvoirs publics contre l'entassement des ordures dans les rues et la lutte contre les feux de brousse qui favorisent la ruée des rats vers les villages.

20/09 - Un accord de partenariat a été signé entre la commune d'Antananarivo et l'ONG Positive Planète Internationale pour financer à hauteur de 500.000 euros des travaux de ramassage d'ordures dans la capitale. L'AFD, la région lle de France et la fondation Suez contribuent au financement de ce projet qui vise notamment « à améliorer le niveau de vie des 1 000 ramasseurs d'ordures de la capitale. Ils seront par la suite capables de recycler les ordures en leur faveur. », a expliqué la directrice des affaires sociales de la mairie. La signature arrive à point nommé dans la mesure où la lutte contre la peste doit être renforcée pour limiter ses dégâts dans la capitale.

25/09 - Assainissement : une opération « *coup de poing* » lancée dans la capitale pour une durée de sept jours et sept nuits. L'opération est conduite par le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et la commune d'Antananarivo, avec le concours de plusieurs institutions et associations. Des dons de carburant ont été faits par des particuliers. Le nombre de bacs à ordure et de véhicules est devenu insuffisant en raison de la forte croissance démographique de la ville. Sur 428 bacs mis en place en 2009, 140 ont disparu et les services ne disposent plus que de15 camions en état de marche. Les véhicules de ramassage ne peuvent pas pénétrer dans 2/3 des quartiers. Les responsables indiquent que la pérennisation de cette mobilisation nécessiterait des budgets qui font actuellement défaut.

21/09 - « Il n'y a pas d'épidémie de peste à Madagascar, il n'y a rien à craindre pour l'instant », affirme le ministre de la santé, Harinirina Rantomalala. Le ministre indique avoir pris toutes les mesures nécessaires pour limiter la propagation de l'épidémie. L'enregistrement des noms des passagers dans les gares routières est notamment prévu, afin de faciliter le suivi de leur prise en charge en cas de suspicion de peste. Au 26 septembre, le bilan était de 5 décès et 22 cas suspects.

26/09 - Baleine morte échouée devant Mahanoro : la population s'est ruée sur le cadavre de la baleine pour la dépecer. Une scène qui en dit long sur la pauvreté et la faim qui règnent dans cette région. Quelques minutes après la chaire était à vendre sur les étals de la ville. *L'Express* montre une photo saisissante de dizaines d'hommes armés de machettes en train de tailler dans les 5 tonnes de gras du cétacé. Les autorités ont vainement tenté d'expliquer qu'il est risqué de consommer la chair d'un animal mort, on ne sait pas quand ni pourquoi.

29/09 - La vente illicite de médicaments perdure. L'Ordre des pharmaciens proteste contre l'inaction des autorités et alerte sur les dangers que ces trafics font courir à la population. L'Ordre, en collaboration avec le ministère de la santé, va agir pour faire baisser le coût des médicaments génériques essentiels et de bonne qualité et promouvoir ceux qui figurent dans une liste établie par les autorités sanitaires. La profession est victime du faible intérêt des grands laboratoires pour les pays à faible rentabilité financière comme Madagascar et de l'instabilité des cours de change.

### **▶** Droits des femmes

**03/09 - Seuls 14** % **des jeunes femmes Malgaches ont recours à la contraception**. Un constat inquiétant alors qu'avant la crise politique de 2009, 25 % des adolescents utilisaient des moyens contraceptifs. Les associations de terrain s'alarment également du nombre croissant de jeunes qui se prostituent le plus souvent sans protection, notamment dans la région minière de Moramanga. Plus d'un tiers des jeunes filles de moins de 18 ans dans la Grande île ont déjà donné vie à un enfant, rappelle *Indian Ocean Times*.

14/09 - Les grossesses pathologiques prolifèrent. Une femme sur quatre ou cinq serait concernées à Madagascar, selon le Collège des gynécologues obstétriciens. Parmi les causes, l'âge trop précoce de la première maternité, comme le démontre le nombre important de candidates au baccalauréat qui, enceintes, n'ont pas pu passer l'épreuve d'éducation physique. Ces grossesses à risque peuvent conduire à un accouchement prématuré ou à une IVG dont la pratique reste illégale, les sénateurs ayant rejeté la loi sur le planning familial autorisant l'avortement pour raisons médicales.

24/09 - Violences sexuelles à Nosy Be - Des mineures de plus en plus victimes. 40 % des jeunes filles ont eu leur première expérience sexuelle dans la prostitution, selon le centre Vonjy spécialisé dans le traitement des violences envers les enfants dans la région Diana. Depuis la création du réseau de protection de l'enfant (RPE) de Nosy Be, 355 cas d'actes de violence lui ont été signalés, parmi lesquels 243 sont des filles. Dans 99 % des cas, les auteurs sont des hommes malgaches connus de leur victime, précise l'Unicef. Une formation de sensibilisation a été organisée à l'intention des journalistes. Des trafics de carte d'identité permettent à des jeunes filles mineures de se faire passer pour des majeures. Grâce à l'amélioration de la connexion à Internet, la cybercriminalité se développe et fait des ravages parmi les jeunes adolescentes.

26/09 - Un réseau de prostitution malgache démantelé à Maurice. A la tête du réseau, une femme qui faisait venir des jeunes malgaches dotées de visas de tourisme. Des bungalows étaient mis à leur disposition. Quatre femmes ont été arrêtées dont celle qui pilotait toute l'entreprise. « Elle-même enceinte, elle comptait accoucher à Maurice afin d'obtenir un permis de résidence permanente », explique le site mauricien Défi Média. Depuis le début de l'année, la police aux frontières de l'aéroport de Plaisance applique une certaine fermeté aux comptoirs vis-à-vis des jeunes malgaches qui débarquent comme touristes. Quatre femmes malgaches ont été expulsées pour séjour clandestin.

### Médias

12/09 - L'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée (ANCRM) n'a pas été mise en place avant la démission du chef de l'Etat. Selon l'observatoire des médias llontsera, ce manquement pourrait compromettre le traitement équitable et égalitaire de tous les candidats à la présidentielle. La CENI a décidé de pallier à cette absence en constituant en son sein une commission en charge de ce dossier ; elle a organisé une journée d'échanges avec les journalistes, la société civile, des syndicalistes, les représentants des candidats et des experts africains de Namibie et du Malawi.

13/09 - Près de 200 journalistes issus des médias publics et privés, de la presse écrite et de l'audiovisuel ont participé à une formation destinée aux professionnels des médias, une initiative du Système des Nations unies, du projet SACEM, de la CENI et de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM), afin qu'ils puissent contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives.

14/09 - La précarité des conditions de travail des journalistes influe sur la qualité de leur rendu, souligne le représentant résident de la FES dans le cadre d'un atelier avec des représentants de la profession. Pour Marcus Schneider, « même si ce n'est certainement pas le cas pour tous, (...) nous pouvons dire que la tendance est inquiétante : les mauvaises conditions de travail sont telles qu'ils risquent de vous empêcher à exercer votre profession dans le professionnalisme et la sérénité requise pour bien servir la démocratie et au bout du compte votre peuple. » Marcus Schneider a notamment mis l'accent sur la question épineuse du « felaka »<sup>7</sup> : « Amoral n'est pas le journaliste qui prend le felaka, amoral est le système qui le force à prendre le felaka pour s'assurer pour lui et sa famille une vie décente. » La négociation d'une convention collective reste une perspective encore très éloignée...

# **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### ► Ressources naturelles, trafics, environnement, questions foncières

21/09 - « 250 milliards Ar de ressources naturelles sortent du pays chaque année sans passer par les caisses de l'Etat », a déploré le président du Bianco lors de la signature d'une convention avec l'association chrétienne HFKF. Il pointe du doigt « les magouilles des hauts responsables » protégés par diverses immunités.

28/09 - Un protocole d'accord a été signé entre le ministère de l'environnement et la FAO dans le cadre du Programme pour l'application des règlementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux financé par l'UE. L'objet de cet accord est de renforcer la gouvernance forestière et la mise en œuvre du plan d'actions CITES pour les bois précieux de Madagascar afin de promouvoir et encourager le commerce légal des bois précieux tels que le bois de rose et les palissandres. Madagascar s'engage à l'application de sa législation forestière et de sa politique forestière pour assurer un équilibre harmonieux entre les besoins de développement et les soucis écologiques. Il s'agit de lutter contre l'exploitation forestière illégale, de promouvoir le commerce des produits bois légaux et de contribuer ainsi à la gestion durable des forêts et à la réduction de la pauvreté.

28/09 - Transparency International et l'Alliance Voahary Gasy (AVG), dénoncent la proposition de mécanisme d'audit des stocks de bois précieux et le plan d'utilisation de ces stocks que le gouvernement entend faire adopter par le Comité permanent de la CITES à Sotchi (Russie)8. Ce plan prévoit un système d'indemnisation des détenteurs illégaux de bois précieux ayant déclaré leurs stocks en 2011 afin de permettre l'audit et la sécurisation des grumes actuellement sous leur contrôle. Le plan prévoit à la suite de la réalisation de l'audit de ces stocks leur commercialisation, ainsi que celle des stocks déjà saisis par les autorités. Les deux organisations estiment que l'adoption de ce plan contribuerait à fragiliser plus encore l'Etat de droit et la protection de l'environnement. Cette conclusion est basée sur l'étude « Paying off the traffickers : a costly and dangerous precedent » réalisée en partenariat avec l'Environmental Investigation Agency (EIA). Le communiqué des deux organisations indique notamment : « Lors de la 69e réunion du Comité permanent de la CITES, qui s'est tenue en Suisse en 2017, une première version de ce business plan proposé par le gouvernement avait été rejeté, certaines dispositions du rapport devant, d'après l'avis du Comité permanent, faire l'objet de révisions. Le 'nouveau' business plan qui sera présenté à la 70e réunion du Comité permanent ne répond toujours pas à de nombreuses recommandations exprimées par les Etats membres. En effet, il ne prévoit aucun mécanisme de surveillance et de contrôle des produits des éventuelles ventes de bois précieux par l'Etat. Le plan est tout aussi silencieux sur l'impact que pourrait avoir cette vente sur l'exploitation illégale et le trafic de bois précieux. (...) Aucun mécanisme n'est en effet prévu pour assurer la traçabilité et la transparence de l'utilisation des fonds que généreraient une éventuelle vente des stocks de bois précieux ».

01/09 - Ambatovy a payé les ristournes minières d'un montant total de 61,5 milliards Ar, correspondant à la période allant du dernier trimestre 2012 au deuxième trimestre 2018. Ces ristournes sont destinées aux 20 communes et deux régions situées dans les zones d'implantation d'Ambatovy. La somme réglée correspond aux 10 % destinés au Fonds National de Péréquation et aux 60 % destinés aux collectivités territoriales décentralisées. La publication récente par l'Etat des textes réglementaires définissant le périmètre, la classification des communes concernées et les clés de répartition a permis à Ambatovy d'effectuer le règlement de ces arriérés.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> La felaka (*« gifle* » en malgache) est une pratique généralisée dans la Grande île : elle consiste en une enveloppe de 10 000 à 15 000 Ar remise aux journalistes, officiellement pour rembourser leurs frais de déplacement. *« Il ne faut pas se leurrer, on cherche à nous acheter, à influencer le contenu de notre article* », confessait en 2012 un reporter de *Midi Madagascar.* « *Les liasses peuvent être plus épaisses* », notait le quotidien français *Libération. Reporters sans frontières* rapportait qu'en 2010 une entreprise de télécom avait lâché 500 000 Ar à chacun des professionnels venus couvrir son actualité. Un journaliste de *La Gazette* rappelait par ailleurs que les felaka sont parfois distribuées après publication, *« pour remercier l'auteur ».* Sans oublier *« les brebis galeuses » :* les uns refusent d'écrire un article si leur interlocuteur ne prévoit pas d'enveloppe, les autres rechignent à réaliser des reportages auprès de simples villageois, faute de rétribution.

 $<sup>{}^{8}\, \</sup>underline{\text{https://transparency.mg/article/bois-de-rose--non-au-plan-du-gouvernement-malagasy-d-indemniser-les-trafiquants}}$ 

**08/09 -** La hausse de la radioactivité observée dans la région Anosy et à proximité de l'exploitation de **QMM** à **Tolagnaro** reste en deçà des taux admis, selon les experts consultés par le ministère de l'environnement, l'ONE et le chef de région. La hausse constatée n'aurait pas de conséquence sur la santé de la communauté, selon le DG de l'ONE pour qui cette hausse « pourrait avoir été causée par le fait que des composés comme l'ilménite ou le rutile ont été déterrés ». « Les nouvelles propagées ne sont pas fondées », poursuit-il. Des propos confirmés par la maire d'une commune proche de l'exploitation, bien que des cas d'hydrocéphalies aient été observés par un médecin chez des enfants.

Le comité de suivi environnemental régional qui se réunit régulièrement depuis 10 ans déclare que le bilan de l'activité de QMM est globalement satisfaisant. Une appréciation contestée par des associations locales qui dénoncent notamment la réhabilitation incomplète des terrains exploités et les risques pour la nappe phréatique. Les propriétaires de terrains expropriés en 2005 continuent d'affirmer qu'ils ont été lésés par la sous-évaluation de leurs biens.

18/09 - Le projet de barrage hydroélectrique d'Hydelec, filiale du groupe italien Tozzi Green, provoque une levée de boucliers dans les cinq fokontany concernés sur trois communes des districts d'Antsirabe et de Fandriana. Ce barrage de 53 m de haut. La société civile et les Eglises soutiennent les manifestations organisées par la population et dénoncent le manque de concertation de l'initiateur du projet avec les habitants. La situation est tendue depuis l'arrivée en juillet des ouvriers venus procéder à l'étude géophysique. Le Collectif Tany lance un appel au soutien des populations concernées et de leurs défenseurs<sup>9</sup>.

05/09 - Fioul lourd de Tsimiroro : Madagascar Oil S.A (MOSA), dont l'activité était en stand-by depuis deux ans, passe au stade du développement commercial. Un terminal pétrolier sera construit à Maintirano, la route de Tsimiroro à Maintirano réhabilitée et un Conseil pétrolier de Madagascar sera instauré pour soutenir le développement de l'industrie pétrolière en amont tout en assurant les transferts locaux de technologie et de savoir-faire. Un contrat d'achat et de vente a été signé entre la compagnie et le gouvernement par le biais de l'OMNIS afin d'assurer un approvisionnement de la Jirama à des conditions tarifaires avantageuses. Un permis environnemental a été délivré à la compagnie pétrolière appartenant à la société BenchMark basée à Singapour. MOSA vise également le marché extérieur par le biais du développement des infrastructures portuaires dans la région Melaky. « Nous allons aussi mettre en place (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) dans le cadre d'un contrat de partage de production », a précisé le nouvel administrateur général, Russel Kelly. Les réserves en pétrole lourd du site sont estimées à plus de 1,7 milliard de barils. La production est de l'ordre de 4 000 barils/jour, avec en perspective une augmentation à 35 000 barils/jour. Newsmada rappelle que Madagascar Oil a connu de nombreux déboires depuis son arrivée à Madagascar en 2004, en raison notamment de la chute des cours du pétrole et de l'enclavement de la zone d'exploitation.

19/09 - Recherche pétrolière : l'Omnis va octroyer les licences d'exploration de 44 blocs offshore sur le bassin sédimentaire de Morondava à l'occasion de la semaine africaine du pétrole qui se tiendra du 5 au 9 novembre en Afrique du Sud. La phase d'exploration dure en moyenne huit ans. Pour mémoire, la Grande île possède 249 blocs pétroliers dont 24 ont été attribués pour exploration. Depuis quelques années, le gouvernement avait suspendu l'attribution de nouvelles licences d'exploration en attendant l'adoption du nouveau code minier et pétrolier, qui n'est toujours pas sorti.

05/09 - Inquiétude concernant la reprise de l'exploitation aurifère illégale de la société chinoise Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.) à Vohilava (district de Mananjary), fermée le 30 décembre 2017 par la police des mines. Cette mesure avait été prise après plusieurs manifestations populaires de protestation contre les effets catastrophiques de cette exploitation sur l'environnement, la santé et les moyens d'existence de la population locale. La population proteste contre une reprise constatée toutes les nuits entre le 6 et le 23 août. La reprise a coïncidé avec la venue dans la nuit du 3 août de quatre membres de la police des mines qui a annoncé au fokonolona qu'une autorisation de reprise de l'exploitation avait été accordée et qu'ils avaient pour mission de retirer les scellés sur le matériel. Après vérification, il s'avère que leur mission devait se limiter au contrôle, à la constatation, vérification, évacuation et répression des infractions minières. La population de Vohilava et des autres communautés riveraines ont organisé une manifestation le 25 août pour contester la reprise de ces activités. Une plainte a été adressée aux autorités et le mouvement a reçu le soutien du Collectif Tany, du CRAAD-OI et de l'association Ma.Zo.To via un communiqué intitulé « Les autorités étatiques doivent mettre fin à la persistance de l'impunité et de l'opacité dans les prises de décisions relatives au secteur minier » 10.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - https://p4.storage.canalblog.com/49/84/448497/121341748.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cf. Blog Justmad - https://p1.storage.canalblog.com/17/89/448497/121217051.pdf

24/09 - Deux ans après la révolte populaire à Soamahamanina pour contester l'exploitation aurifère de la société Jiuxing Mines, la population et les natifs de la commune reviennent à la charge. La société chinoise a libéré les lieux mais a conservé son permis d'exploitation. Le porte-parole de la population a affirmé à l'occasion d'un rassemblement que la vigilance reste de mise à l'approche des échéances électorales. La manifestation a vu la présence du ministre de la pêche, Augustin Andriamananoro, membres du Mapar et des leaders du mouvement journalistique « Miara Manonja », à l'instar de Lalatiana Rakotondrazafy. Pour mémoire, Augustin Andriamananoro avait écopé de trois mois de prison avec sursis en 2016 pour avoir organisé une manifestation interdite pour protester contre les activités de la société Jiuxing Mines sur la commune.

12/09 - Saisie de 400 plants de pachypodium à Ranohira par des agents du parc national de l'Isalo. Les occupants du véhicule ont affirmé avoir obtenu des autorités administratives locales toutes les autorisations nécessaires. Une vindicte populaire a été évitée de justesse avant l'arrivée des forces de l'ordre. Le pachypodium est une plante endémique rare et protégée qui constitue l'une des attractions touristiques du parc de l'Isalo.

29/09 - Deux transitaires franco-malgaches condamnés à La Réunion pour un trafic international de 257 tonnes de batteries de récupération de 2012 à 2014. Douze personnes ont été jugées pour la collecte, le transport, et le transfert de ces batteries au fil de 14 opérations enrayées par la douane. La marchandise était expédiée par conteneurs à Madagascar sans aucun respect de la réglementation en vigueur pour les déchets dangereux. Chaque container exporté pouvait rapporter 10 000 euros. Une fois les batteries désossées, le plomb récupéré était ensuite envoyé en Inde, au Pakistan ou dans les Émirats.

**06/09 - La prolifération des chenilles légionnaires menace gravement la production nationale de maïs.** Introduites dans la Grande île en février 2017, elles sont à l'origine d'une perte de rendement de plus de 47 %. Toutes les régions sont touchées. La riposte s'organise avec le concours de la FAO et des entreprises productrices de pesticides avec lesquelles seront mises en avant des méthodes de lutte bioécologiques. Le ministère de l'agriculture reconnait qu'il sera très difficile d'endiguer le fléau. Des contrôles stricts seront mis en place pour interdire l'importation de pesticides non agréés.

13/09 - Le ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts affirme que 80 % des forêts de Madagascar sont partiellement voire totalement détruites. Sur les 155 forêts recensées, 43 sont gérées par Madagascar National Park, 5 sont gérées par des associations privées et les autres par des particuliers ou laissées à l'abandon. D'après le ministre, la migration de populations constitue l'une des sources de la déforestation. Certaines populations se déplacent vers d'autres régions pour trouver refuge et survivre dans la forêt. Mais la source principale demeure la consommation de bois comme source d'énergie. 91 % du bois abattu est utilisé à cette fin. 70 % de la population utilise le bois comme source d'énergie. Le plus souvent sous forme de charbon de bois dont la production n'offre qu'un très faible rendement énergétique.

13/09 - Selon le Collectif Tany, Daewoo s'intéresse encore aux activités d'agrobusiness à Madagascar<sup>11</sup>. Le fait que la Corée du Sud ait installé une ambassade à Madagascar en juillet 2017 confirme l'intention du gouvernement de relancer ses projets. Un rapport de 2013 soulignait la force des liens qui unissent le groupe Daewoo et le gouvernement sud-coréen. C'est pourquoi le Collectif a écrit une lettre ouverte à l'ambassadeur de Corée à Madagascar Kim Kwon-il en janvier 2018, demandant ce qu'il en est du projet agricole de 2008 et ce qui a été promis en échange des nombreux « cadeaux » et investissements sud-coréens concernant d'autres projets à Madagascar, dans le secteur des mines, de l'agriculture, de la pêche ou de l'énergie renouvelable.

15/09 - La sécurisation foncière en marche. Un an après le lancement de l'opération Casef (Croissance agricole et sécurisation foncière), 116 500 parcelles dans 13 communes de 5 régions ont été certifiées. Un long chemin reste cependant à parcourir pour étendre l'opération aux 1 671 communes. La Banque mondiale se montre malgré tout optimiste car en deux ans le nombre de certificats délivrés correspond à peu près au nombre délivré en 10 ans, entre 2006 et 2016. Prochain objectif fixé : 500 000 certificats dans 191 communes dans les 5 ans à venir. Il sera fait appel à un opérateur privé pour accélérer le rythme. Les maires regrettent cependant que soit encore extrêmement compliqué le transfert des terrains coloniaux à l'Etat pour que celuici puisse ensuite les céder à des particuliers. Ces terrains, qui occupent des superficies importantes, ne sont pas exploités convenablement et les familles qui les ont mis en valeur ne sont pas rassurés quant à la sécurité

https://p1.storage.canalblog.com/28/33/448497/121291112.pdf

. .

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cf. Blog Justmad – « Grain & Collectif Tany - L'expansion de Daewoo dans l'agrobusiness à l'étranger »

Il y a dix ans, les journaux du monde entier se faisaient l'écho d'une histoire choquante : une filiale de Daewoo Logistics, Madagascar Future Enterprise Corp., était en train de négocier avec le gouvernement de Madagascar un bail de 99 ans pour 1,3 million d'hectares de terre arable, presque la moitié des terres arables du pays

de leur investissement. Des polémiques sont apparues sur la valeur juridique des certificats fonciers. Le ministère a dû réaffirmer lors d'un atelier avec les notaires, huissiers et institutions financières que ces certificats ont la même valeur que les titres fonciers.

15/09 - Le groupe italien Tozzi Green cultive du maïs et du soja en alternance sur 3 500 ha dans la région Ihorombe. Après un début difficile, en raison de la forte dégradation des terrains due aux brulis et à la nature très compacte des sols, les rendements ont progressé et sont jugés très satisfaisants. La société, qui a investi 9 millions d'euros dans cette mise en valeur, est devenue l'un des grands fournisseurs de maïs sur les marchés locaux et les producteurs de provende. Elle a fourni 1 900 tonnes de maïs au PAM. *L'Express* rappelle que sur 8 millions d'ha de superficie cultivable dans la Grande île, seuls 2 millions et demi sont exploités.

Le Collectif Tany rappelle que Tozzi Green s'est rendu célèbre depuis les années 2010 quand les communautés locales ont été expulsées de leurs terres pour un projet de plantation d'agrocarburant (jatropha) sur plus de 6 600 ha dans la région Ihorombe. L'échec de ses plantations a amené la société à s'orienter vers la culture d'autres produits, notamment du maïs, sur une surface plus réduite.

# ▶ Coopération, bailleurs de fonds

01/09 - Croissance inclusive et résiliente : un crédit de 60 millions de dollars a été approuvé par la Banque mondiale. Ce programme s'inscrit dans le « Cadre de Partenariat Pays » (CPP) qui vise à aider la Grande île à accroître la résilience des personnes les plus vulnérables, à favoriser la croissance inclusive et à mobiliser d'importants investissements privés pour le développement, tout en renforçant les institutions nationales et locales afin de réduire la précarité. Des objectifs qui coïncident avec le Plan national de développement (PND) actuellement mis en œuvre.

24/09 - La 2e phase du projet PIC 2.2 (Pôles intégrés de croissance et corridors) bénéficiera d'un financement de la Banque mondiale, notamment pour la croissance durable des secteurs tourisme et agribusiness à travers sa filiale Association internationale de développement (IDA). Le projet mettra l'accent sur l'amélioration des infrastructures routières qui mènent vers les sites de production, ainsi que sur des services essentiels pour l'investissement touristique dans les régions Diana, Anosy, Atsimo Andrefana et à Sainte-Marie. Il ambitionne d'atteindre 15 000 agriculteurs, d'augmenter à plus de 400 000 par an le nombre de touristes, de créer près de 18 000 emplois et d'attirer des investissements estimés à 25 millions de dollars. « La deuxième phase devrait mobiliser davantage les investissements privés et soutenir l'adaptation climatique et la protection de l'environnement », soutient la représentante de la Banque, Coralie Gevers. La 1ère phase du projet avait bénéficié en 2014 d'un crédit de 50 millions de dollars.

27/09 - La 4° revue de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI s'achève sur un bilan globalement positif. Une nouvelle tranche pourrait être débloquée prochainement. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme pour le 1er semestre 2018 est jugée satisfaisante. Le programme de réformes structurelles progresse, avec en particulier la mise en place d'un premier pôle anti-corruption. Le taux de croissance pourrait dépasser 5 % et le taux d'inflation passer sous la barre des 7 %. Parmi les points noirs relevés : un niveau de dépenses sociales plus faible que prévu et le retard dans l'adoption des textes sur le recouvrement des avoirs illicites et le blanchiment d'argent. « Ne pas adopter ces deux lois pourrait exposer Madagascar à d'importantes répercussions économiques et financières, surtout en ce qui concerne le coût des opérations transfrontalières », a souligné le chef de mission. La vérité des prix des carburants à la pompe reste à poursuivre. Les retards dans l'ajustement des prix ont généré un montant élevé du passif envers les distributeurs. Il avoisinerait les 200 milliards Ar. Les autorités annoncent des mesures pour atténuer les effets de l'ajustement des prix sur la couche la plus vulnérable de la population.

**01/09 - Renforcement de capacité des enseignants : 764 000 euros de l'UE**. Proposé par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) océan Indien en décembre 2017, suite à une concertation avec le ministère de l'enseignement supérieur, le projet « *Perform* » vise à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Il sera déployé sur une durée de 3 ans à partir des écoles normales supérieures. Le projet fera intervenir les universités d'Antananarivo, d'Antsiranana, de Fianarantsoa, de Toliara, l'université libre de Bruxelles et l'université de la Réunion. Il devrait bénéficier à 1 000 enseignants.

03/09 - Hery Rajaonarimampianina participe au Sommet du Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique qui réunit 52 pays. La signature d'un mémorandum d'entente sur plusieurs projets d'infrastructures de grande envergure a marqué sa première journée à Beijing. Le premier concerne la construction de la ligne ferroviaire qui reliera Antananarivo à Fianarantsoa. Un second projet porte sur la construction d'un grand port dans la région d'Antsiranana. Le premier contrat sera conclu avec China Road and Bridge Corporation, entreprise présente dans la Grande île depuis les années 1980, à travers la réalisation de plusieurs grands projets, tels que la RN4 Antananarivo-Mahajanga, la RN5A Ambilobe-Vohémar et plusieurs rocades.

Norinco International, 3e entreprise bénéficiaire du protocole d'accord avec China Road and Bridge Corporation et l'AFECC Sogecoa ferait sa première entrée dans la Grande île. Annoncée également, la construction d'un tramway ou d'un métro aérien à Antananarivo et l'extension et la modernisation de l'aéroport de Toamasina. Des études seront en outre engagées pour la réhabilitation des lignes ferroviaires Fianarant-soa-Manakara (FCE) et Moramanga-Toamasina. Quant à la construction de l'autoroute Toamasina-Antananarivo, il a été précisé que l'accord de financement est déjà signé. Hery Rajaonarimampianina a rencontré les dirigeants de l'entreprise d'Etat retenue pour le projet de forage de 200 puits pour l'approvisionnement en eau potable dans les régions Menabe et Atsimo Andrefana. La société de téléphonie Huawei a proposé au chef de l'Etat d'équiper les forces de l'ordre en téléphones portables reliés par satellite, sans passer par les opérateurs. L'offre porte également sur l'installation d'un réseau de caméras de surveillance pour juguler le banditisme. Montant du projet : 50 millions de dollars.

Ulrich Andriantiana, ministre des travaux publics et des infrastructures rappelle qu' « il peut s'écouler plusieurs années entre la signature d'un protocole d'accord et le lancement des travaux ». Des études de faisabilité et de rentabilité doivent d'abord être réalisées. « L'enjeu désormais, poursuit le ministre, est d'arriver à négocier un maximum de financements auprès des partenaires chinois, sous forme de dons non remboursables, ou d'annulation de dette ». Dans le cas contraire, ce seront des prêts concessionnels. Et la concurrence entre les différents Etats africains est grande, admet-il.

Madagascar sera concerné par les initiatives majeures qui seront mises en œuvre par la Chine au cours des trois prochaines années en faveur des pays d'Afrique, a déclaré le président Xi Jinping.

07/09 - En marge du Forum sur la coopération sino-africaine, l'Agence Malagasy de Développement Economique et de Promotion des Entreprises (AMDP) a signé à Pékin un accord-cadre pour le développement de l'économie bleue représentant un montant global d'investissement de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans. L'accord prévoit la création d'au moins 10 000 emplois directs à Madagascar dans les trois prochaines années. Six projets structurants sont envisagés à l'horizon 2025 dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la lutte contre la pêche illégale, des chantiers navals et de centres de loisirs, ainsi que la création d'un centre de formation. Une première phase de trois ans doit démarrer avant fin 2018, avec la création de plusieurs sociétés représentant un premier investissement de 700 millions de dollars. Sur la première société de pêche côtière, une flotte de 330 navires est prévue, représentant 3 600 emplois directs à court terme. Pour Hery Rajaonarimampianina, « le développement de notre économie maritime est l'un des sept moteurs de croissance de 'Fisandratana 2030', le plan de transformation de l'économie à l'horizon 2030. Pour nos partenaires chinois, cet accord-cadre s'inscrit également dans une dynamique globale : les Nouvelles routes de la soie passent par Madagascar ». Par ailleurs, un second projet sur la désalinisation de l'eau de mer sur le littoral de l'Androy prévoit une production quotidienne de 10 000 m³. L'eau désalinisée permettra notamment la plantation de bambou afin de régénérer l'écosystème de la région.

Les pêcheurs malgaches font part de leurs préoccupations suite à l'annonce de l'arrivée d'une flotte de 330 navires chinois. Actuellement, indiquent-ils, seuls 40 à 60 navires de pêche parcourent les côtes de la Grande île et les petits pêcheurs sont déjà lésés. Le secteur d'activité national risque d'être irrémédiablement condamné.

20/09 - Coopération sino-malgache : les échanges bilatéraux ont atteint 1,23 milliard de dollars en 2017. La Chine est ainsi le premier partenaire commercial, la première source d'importation et la quatrième destination des exportations malgaches. Depuis 2005, le gouvernement chinois a organisé des séminaires et des formations techniques en faveur d'environ 2 000 malgaches dans les domaines de l'éducation, de la presse, du commerce, de l'énergie, du sport, des télécommunications et de la santé. Cette étroite coopération entre les deux pays remonte au début des années 2000. Le conseiller économique de l'ambassade chinoise note cependant que la part de Madagascar dans l'ensemble des investissements publics et privés de son pays sur le continent africain reste modeste et accuse un certain retard. Elle ne serait que de 0,7 %. Selon lui, l'objectif serait qu'elle atteigne 2 %. La Chine souffrirait encore d'une mauvaise image et d'une certaine forme de résistance sociale et culturelle, entretenue par les abus d'opérateurs chinois, notamment dans le secteur minier, le respect du droit du travail et les relations commerciales.

Madagascar intéresse des investisseurs coréens. Lors de son déplacement en Corée, le ministre de l'industrie a évoqué avec des industriels locaux la possibilité d'implanter dans la Grande île une usine de montage de véhicules destinés à l'exportation sur tout le continent africain. Des pièces détachées pourraient même être produites sur place. Le potentiel existe pour accueillir un site industriel de grande envergure, affirment les Coréens, à condition que des conditions légales et fiscales idoines soient mises en œuvre.

28/09 - Signature d'une convention de financement avec AFD pour le projet « Gouvernance urbaine du Grand Antananarivo » (GUGA). L'accord consiste en un don du gouvernement français d'un montant de cinq millions d'euros. Le projet vise à améliorer la planification de l'agglomération et l'efficacité des services urbains grâce à la création d'une agence d'urbanisme. Il est également destiné au renforcement des capacités des 27

communes du Grand Antananarivo, ainsi qu'à l'ingénierie de formation urbaine, via un appui à l'Institut national de la décentralisation et du développement local (INDDL).

**28/09 - La Russie veut renforcer la coopération militaire avec Madagascar.** Une délégation militaire russe, conduite par le chef adjoint de l'Etat-major général des forces armées, débarque dans la Grande île. Cette visite rentre dans le cadre du rapprochement entre les deux armées, concrétisé par la signature d'un accord de coopération. Le ministre de la défense évoque une « *renaissance* » de la coopération entre les deux pays, faisant allusion aux accords militaires qui avaient été conclus par le Ile République avec l'URSS. Le protocole d'accord signé porte en priorité sur la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime.

#### **▶** Economie

01/09 - Une décision des autorités remet en question l'accord de partenariat entre Air Austral et Air Madagascar, écrit La LOI. Dans un courrier adressé à la ministre des finances le 15 juin, la Banque mondiale faisait part de sa perplexité face l'autorisation accordée par le ministre des transports, Ralava Beboarimisa, à « Ethiopian Airlines de multiplier ses fréquences de façon significative », ce qui « pourrait affecter la santé financière d'Air Madagascar ». Si cette situation est jugée alarmante par les bailleurs, c'est qu'elle viole l'accord de partenariat signé par le gouvernement, qui inclut une clause de non-concurrence pour une période de trois ans ainsi qu'une obligation du gouvernement à consulter par écrit Air Madagascar avant d'octroyer des droits de vol, ceci afin d'éviter d'impacter le plan de redressement d'Air Madagascar depuis la conclusion de son partenariat stratégique avec Air Austral. Ethiopian Airlines aligne une centaine d'avions, autant en commande et affiche plus de 200 millions d'euros de bénéfices sur un continent où tous les autres transporteurs sont en déficit. Le marché malgache l'intéresse au plus haut point mais c'était aussi un axe de développement visé par Air Austral en nouant un partenariat avec Air Madagascar...

**01/09 - L'assainissement des zones franches a commencé**. Avec l'appui du premier ministre, le ministre de l'industrie a décidé d'assainir les zones et entreprises franches. Sur 604 entreprises franches, 54 % ont vu leur agrément retiré et relèvent désormais du droit commun. Ces firmes avaient reçu leur agrément entre 1991 et 2007.

27/09 - Retour des délestages : les pétroliers exigent le paiement des arriérés de la Jirama. Ils préviennent que la situation ne reviendra à la normale que suite à un engagement sérieux du gouvernement et après règlement d'une partie de la dette de la société, s'élevant à 850 milliards Ar. Aux particuliers qui ne règlent pas à temps leurs factures s'ajoutent les impayés des administrations, fait remarquer le ministre de l'énergie. La société d'Etat est contrainte d'organiser des délestages tournants pour réduire sa consommation de fuel. *Tribune* s'interroge : ces délestages ne seraient-ils pas le fruit des accords récemment conclus par l'État avec les quatre compagnies pétrolières importatrices et distributrices de carburant ? Le contenu de ces accords n'a pas été rendu public. La Jirama fait face à un important problème de recouvrement de recettes.

07/09 - Centrale hydraulique de Volobe : d'une puissance de 120 MW, elle assurera l'alimentation de 350 000 foyers de Toamasina et d'Antananarivo d'ici 2023. Les contrats de concession et d'achat ont été signés avec la Jirama. Des négociations vont pouvoir s'engager avec les prêteurs afin de financer le projet et lancer les travaux dans les meilleurs délais. Les études socio environnementales faisant le point de l'état initial de la zone impactée par les installations ont été bouclées à la fin du mois de mai. Les actionnaires initiaux sont Jovena (groupe Axian) et la société française de travaux publics Colas.

18/09 - Partenariat stratégique entre Air Madagascar et Air Austral : l'Etat malgache qui reste actionnaire majoritaire a consenti au paiement de 80 millions de dollars de dettes d'Air Madagascar afin de faire avancer le processus de redressement. Un effort colossal jugé excessif par certains eu égard aux besoins essentiels de la population qui ne sont pas satisfaits. *Midi* constate que le redressement de la gestion de la compagnie nationale laisse encore à désirer et que la Grande île est pénalisée par la clause de non-concurrence qui empêche le ministère des transports d'octroyer de nouveaux droits aériens à d'autres compagnies.

**29/09 - L'Ariary a atteint son plus bas niveau depuis cinq ans**. A cours des derniers jours du mois, le change s'établissait à 4 008 Ar pour un euro. Cinq ans plus tôt, à la même période, l'euro valait 2 203 Ar. Cette dévaluation vertigineuse, qui s'explique par la faible circulation des devises étrangères dans le pays alors que les saisons touristique et d'exportation de vanille battent leur plein, ne peut qu'avoir des impacts très négatifs sur l'économie nationale, juge *Tribune*. Au quotidien, le renchérissement du dollar peut causer une fois de plus la hausse du prix des produits pétroliers déjà trop chers pour les Malgaches.

Taux de change au 28/09/18 : 1 euro = 3 988 Ariary

Justice et Droits de l'Homme à Madagascar	Page 23 cur 23	http://juctmag	d canalblog com/
actualite.mg, Regula (La Chronique juridique à N	Madagascar)	. , ,	•
velles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les dagascar, Orange.mg, Actutana (Tananews), Ma	Decrypteurs, La Verité, adagate, Matv. Sobika.	La Gazette 2GI, La Dé APOI, Moov, Politika.	epecne de Ma Ligne de mire
Sources : L'Express de Madagascar, Midi Mada	agasikara, Madagascar	Tribune.com, Newsma	ada (Les Nou